

Abonnements par la poste :

Table of subscription rates for Canada and the United States, including daily and weekly editions.

Directeur : HENRI BOURASSA

LE QUOTIDIEN

FAIS CE QUE DOIS !

Rédaction et administration :

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TÉLÉPHONE : Main 7460

SERVICE DE NUIT : Rédaction, Main 5121

Administration, Main 5153

L'EMPIRE DE DEMAIN

"L'unité de l'Empire", a dit le Prince de Galles à Toronto, "se manifeste par l'allégeance au Roi", unique lien moral que rattache les uns aux autres les cinquante ou cent nations britanniques éparées sur un quart des terres du globe...

Que la monarchie anglaise disparaisse demain, tout irresponsable qu'elle est de la politique intérieure et extérieure de chacun des pays de l'Empire, et l'Empire aura cessé d'exister.

Ce rôle extraordinaire du souverain d'Angleterre, cette puissance de liaison, à la fois immense et impondérable, est devenue plus nécessaire que jamais au maintien de l'Empire, — mais aussi combien plus difficile et plus précieuse — à cause de la révolution radicale opérée dans l'Empire par la guerre.

Cette révolution, le jeune prince en reconnaît franchement toute l'étendue; il en laisse entrevoir les irrévocables conséquences... sauf peut-être la dernière.

"Les Dominions ne sont plus des colonies, dit-il; elles sont des nations, sœurs de la nation britannique. Elles ont pris à la guerre une part au moins proportionnée à leur taille, et leur importance internationale ne cessera de grandir. Cependant elles veulent toutes rester dans l'Empire, dont l'unité se manifeste par une commune allégeance au Roi. C'est pour cette raison que je ne me regarde pas comme appartenant d'abord à la Grande-Bretagne et ensuite, à un moindre degré, au Canada et aux autres Dominions. Au contraire, je me regarde comme appartenant à la Grande-Bretagne et au Canada de la même manière exacte... Naturellement, ce changement de régime dans l'Empire impose une nouvelle et très différente sorte de responsabilité à chacun de nous"; c'est-à-dire au roi comme à chacune des nations-sœurs. La guerre a démontré que nos libres nations britanniques peuvent s'unir sans perte de liberté en un bloc solide pour la défense vigoureuse de leurs intérêts et de leurs idéaux communs... L'unité et la coopération sont tout aussi nécessaires maintenant, en temps de "paix, qu'elles l'étaient pendant la guerre."

C'est là en vérité une remarquable déclaration et d'une fort belle venue. Elle confirme singulièrement, on l'avouera, les opinions exprimées ici même, dès le début, sur les conséquences révolutionnaires de la participation des colonies à la guerre. Mais passons.

Comment se consommera cette "unité", de quelle façon pourra s'agencer cette "coopération" permanente des "libres nations britanniques", sans que l'une tire la couverture aux dépens des autres, le jeune prince s'est bien gardé de l'indiquer; ce qui prouve qu'il a autant d'esprit que de prudence. Du reste, si quelque indiscret s'était avisé de le pousser plus avant, il n'aurait pas eu de peine à se tirer d'embarras en disant que, futur souverain constitutionnel, partant irresponsable, ce n'est pas à lui à inventer le nouveau mécanisme qui fera marcher le nouvel empire. C'est affaire aux Lloyd George, aux Borden, aux ministres présents et futurs des "nations-sœurs". Fort bien. Mais ce dont il ne peut se désintéresser, et nous pas davantage, c'est le rôle du commun souverain de ces "nations-sœurs", son rôle futur à lui.

En cas de guerre ou de paix, dans toutes les négociations diplomatiques qui mènent à la guerre et qui rétablissent ou maintiennent la paix, laquelle de ces "libres nations britanniques", égales entre elles, déterminera l'action souveraine de leur unique et commun monarque? Si ses avisers de Londres lui conseillent la guerre d'un côté, ceux d'Ottawa la guerre de l'autre, ses conseillers de l'Afrique-Sud une neutralité bienveillante et ses ministres d'Australie une paix armée, lequel de ces avis suivra-t-il? Assurément, le jeune prince est trop intelligent pour penser que, dans chaque guerre, tous les gouvernements des "nations-sœurs" seront toujours d'accord.

Indépendamment des décisions de guerre, il est mainte autre question qui mettra le commun souverain de l'Empire rênové dans une difficile conjoncture. Voici, par exemple, le traité anglo-japonais tout près d'expirer. Les avisers du Roi à Londres veulent le renouveler, ses ministres à Melbourne s'y opposent. De quel côté, va pencher le Roi qui, au propre témoignage de son fils, appartient à l'Australie au même titre qu'à la Grande-Bretagne?

Vienne le partage des indemnités de guerre. Au dire du prince, le Canada et les autres Dominions ont sacrifié autant, pour la guerre commune, que la Grande-Bretagne. Supposons que le gouvernement britannique veuille tout garder, ou plus que les "nations-sœurs" ne trouveront équitable. Le Roi interviendra-t-il dans le conflit et, de son autorité souveraine, octroiera-t-il aux Dominions une part d'indemnité que le parlement britannique leur refuserait?

On pourrait multiplier à l'infini les exemples — non seulement possibles ou même probables mais certains — de conflits d'opinions et d'intérêts entre la Grande-Bretagne et les "nations-sœurs". Ces conflits, dira-t-on, se sont manifestés dans le passé; et le génie propre au peuple anglais, comme sa longue pratique de l'opportunisme et du système de balance, en a triomphé. Oui; mais les conflits portaient rarement sur le même terrain, encore moins sur toute l'étendue des intérêts impériaux, jamais dans le domaine de la politique internationale. Entre la Grande-Bretagne, les Dominions, l'Inde et les colonies de la couronne, il y avait inégalité de condition, inégalité de charges, inégalité de privilèges, inégalité de responsabilité. Pour ne parler que des Dominions, exemptes des charges de guerre, elles ne participaient pas à la politique étrangère de l'Empire, elles ne concluaient pas d'alliances extérieures; les ministres de Londres avaient seuls le roi sur toutes ces matières.

C'est cela que la guerre actuelle a tout changé en parachevant la révolution entamée par la participation des Dominions à la spoliation des républiques sud-africaines.

Par une fiction compatissante pour l'amour-propre des "nations-sœurs", le jeune prince a feint de croire que leur libre participation à la dernière guerre avait été égale à celle de la Grande-Bretagne. Egale, et même supérieure, toutes proportions gardées, par la lourdeur des sacrifices consentis, oui. Egale par l'autorité exercée, non, mille fois non. C'est le seul gouvernement de Londres qui a mené la politique préparatoire à la guerre, qui a conclu les ententes secrètes avec la France et la Russie avant la guerre, avec les mêmes puissances, l'Italie et le Japon pendant la guerre. C'est le seul cabinet de Londres qui a déclaré la guerre. Ce sont les seuls commandants de l'armée anglaise qui ont mené à la bataille et parfois à la boucherie les légions canadiennes, australiennes, africaines et indiennes. C'est la seule armée britannique qui a fait main-basse sur la marine marchande des "nations-sœurs" et l'a utilisée à sa guise et à son profit. C'est le seul gouvernement britannique qui a déterminé, avec les nations alliées, les conditions de l'armistice. Ce sont les seuls plénipotentiaires anglais qui ont mené, pour tous les pays de l'Empire, les tortueuses négociations de la paix. Les représentants des "nations-sœurs" n'ont siégé à Versailles que pour la forme. Sauf le général Smuts qui a fait mine de rouspéter — ils ont apposé machinalement leur signature à des volumes incohérents dont ils n'avaient pas lu la première ligne. La seule "égalité" qui résulte de leur signature, c'est l'engagement pris à l'aveugle, au nom des "nations-sœurs", de garantir les conditions du traité et l'intégrité des nouvelles frontières taillées par M. Clemenceau, M. Lloyd George, M. Wilson, M. Sonnino et M. Saionji dans les chaires vives de trente ou quarante nations d'Europe, d'Asie et d'Afrique.

Sûrement, le jeune prince, que son discours de Toronto révèle fort intelligent, ne croit pas un instant que telle est et telle restera la base de ce nouveau régime impérial "d'unité" et de "co-opération" entre ces "libres", "égales" entre elles. Non, il faut trouver autre chose

et même, il importe de le trouver au plus tôt. Sinon les formidables réactions populaires, dans tous les pays de l'Empire, brusqueront une solution où l'absence "d'unité" et de "co-opération" ne laissera guère de place au rôle pondérateur et vraiment grandiose que le prince héritier entrevoit dans la rayonnante vision de sa belle jeunesse.

Henri BOURASSA.

BILLET DU SOIR

ELECTRICIENS

Les femmes ont voté en grand nombre, aux récentes élections provinciales. Et l'électrice, s'il faut en croire les journaux de Toronto, a eu, comme l'électeur, ses caprices amusants.

A des électeurs de chez nous et d'ailleurs, il fallait, il n'y a pas si longtemps, de quoi qui les amenât à voter. A plusieurs, l'appel du devoir ne suffisait pas. C'est même ce qui a fait dire à un de nos hommes politiques les plus roués que "les élections ne se font pas avec des prières". Aussi bien telle paroisse québécoise ou tel canton ontarien ne votaient-ils, en ce temps-là, — il n'est pas si loin, — que s'il y avait d'abondantes provisions de gin et de whisky ou de whisky dans les alentours. Le moindre petit verre valait mieux alors que le plus beau discours.

Avec madame l'électrice, les choses changent, mais comment! Ainsi, à Toronto, telle électrice n'a pas voulu aller enregistrer son vote dans son arrondissement parce que le scrutin se tenait dans un salon de coiffeurs. "Allons donc, je suis trop bien pour mettre les pieds dans pareille boutique!" a répondu à quelqu'un qui la pressait de voter une dame de la haute. Elle était pourtant prête à passer chez la coiffeuse, — mais les urnes électrices étaient chez le coiffeur et cela ne faisait plus. D'arrangement, cependant, elle offrit de remettre son bulletin dans la rue, puis de l'envoyer porter chez le coiffeur. Elle n'a pas encore compris pourquoi cela n'a pu se faire.

Cette autre électrice, à Ottawa, avait aussi ses exigences. Une fois déjà, précédemment, elle avait voté, aux élections de 1917. Mais elle a su que son bulletin avait été écarté parce qu'elle l'avait contresigné de ses initiales. Cette fois-ci, elle arriva aux urnes électrices avec son mari, entra dans la salle et voulut emmener son mari avec elle derrière le rideau voilant la table où l'on votait. "Je n'ai pas de secret pour mon mari, il sait pour qui je veux voter, il me dira comment voter pour que je n'aie pas à gêner mon bulletin", a-t-elle déclaré au représentant de l'autorité. Celui-ci, — en admirant sans doute cette femme qui n'a pas de secret pour son mari, — refusa carrément à l'homme d'accompagner sa femme. Et comme elle disait: "Je veux voter pour Untel", il refusa de la laisser voter, comme elle avait avancé révéler le secret de son vote. Madame l'électrice, furieuse, est sortie du bureau, jurant que la loi est mauvaise, et qu'elle doit avoir été faite par les hommes, puisqu'elle ne permet pas à une femme de voter devant son mari. Pour une fois que l'homme a assuré aux électrices leur secret, il n'a pas eu de chance!

Toutes les électrices ne sont pas ainsi. Bien des électrices, par contre, sur le point du secret, sont électrices, aurait conclu La Fontaine... si les femmes eussent voté de son temps.

Jean S. FLIERE.

À LA RESCOUSSE

DEUX PROJETS DE REFORME, QUE NOUS AVONS PRÉCONISÉS ICI, REÇOIVENT L'APPUI DE LA PRESSE MONTREALAISE.

Deux journaux montrealais, l'un anglais, l'autre français, viennent à un jour d'intervalle, de prêter leur appui à un double projet dont nous pressions depuis longtemps la réalisation.

Le lecteur a peut-être souvenir que nous avons ici réclamé depuis longtemps une censure des affiches de toutes sortes étalées dans les endroits passants et aux quelles la ville, par sa population sans cesse en mouvement dans les rues fournit des lecteurs. Ces lecteurs sont endoctrinés par les affiches et peuvent devenir les acheteurs du produit que l'on vante en des termes hyperboliques, des clients du monsieur qui annonce son négoce ou sa profession. Rien de plus juste par conséquent que la ville perçoive sur ces panneaux-reclames ou autres placards de toutes descriptions une légère redevance. Elle se trouve exactement dans la même situation que le propriétaire d'un journal qui exige que l'on paie pour l'espace mis à la disposition des annonceurs.

Personne ne contestera donc de bonne foi que le principe de la taxe soit juste. Nous n'avons jamais proposé d'ailleurs que la ville en fasse une source lucrative de revenus. Dans notre intention, elle doit se limiter au défrayer d'un bureau de censure se composant de trois ou quatre membres, — moins même — qui examineraient ces affiches à un triple point de vue.

D'abord, au point de vue de leur exactitude ou de leur vérité, si l'on peut dire. Il n'est pas permis, pas plus dans les colonnes d'un journal que sur les planches d'une palissade, de berner le public, de lui faire de fausses représentations. Ensuite, au point de vue de la morale. Cette censure est déjà exercée, mais par la police qui, on nous l'accordera tout de suite, n'a point qualité pour discuter pareilles matières. On le voit d'ailleurs dans la pratique policière

est permis à des théâtres, par exemple, d'afficher des nudités à la vue de tous les passants, qui ne pourraient pas même paraître à la scène ou seraient proscrites des journaux.

Ces affiches devraient être censurées, enfin, au point de vue de leur rédaction grammaticale et orthographique. M. Lorrain, le spirituel secrétaire de la Chambre de commerce, a déjà consacré dans l'Action française un article à ce sujet. Il marquait les conséquences insupportables de ce laisser-faire. Nous n'y avons jamais réfléchi avant la lecture de cet article qui nous a frappé. Les jeunes enfants subissent du fait de ces réactions fautes, de ces grosses contreventions à l'orthographe ou à la grammaire, une déformation certaine. L'affiche détruit les bons effets de la classe. Il y a d'autres raisons par ailleurs. On nous accuse en d'autres provinces de parler un patois; de ne savoir pas la langue que nous prétendons être nôtre. Ces grossières négligences, qui ne marquent que l'ignorance de quelques "électeurs" ou de quelques amateurs peintres d'enseignes, suffisent à donner une mauvaise impression de nous à l'étranger. Ces négligences n'ont pas le droit de faire du tort à la réputation de toute une population. La censure des affiches, au point de vue orthographique et grammatical, les mettra promptement hors d'état de nuire.

Il est vrai que notre confrère nous lâche à cet endroit. Il se contente d'exiger la censure au point de vue moral, mais pourquoi ne veut-il pas tirer le maximum d'effet de l'institution de ce bureau de censure?

L'autre commission est réclamée par la Gazette, elle aurait pour mission la réglementation de la construction à l'avenir, suivant un plan uniforme. Cette commission serait composée de contribuables et devrait aviser chaque fois que se présente, surtout dans le centre, la nécessité de remplacer une construction déjà existante, à ce que la nouvelle ne porte pas les mêmes "tares" que l'ancienne. Qu'elle ne nuise pas à la beauté de la ville, mais qu'elle y ajoute au contraire.

Cette idée que la Gazette préconise, elle l'a puisée dans un article de la Revue trimestrielle et c'est excellent qu'elle ait été amenée à parler à un public anglais de cette revue sérieuse et qui fait honneur aux groupes d'universitaires qui en assurent la publication avec la collaboration de bon nombre de ceux qui savent tenir une plume dans la province de Québec.

L'article est de M. Fernand Préfontaine. Jusqu'ici pas la moindre conception d'ensemble n'a présidé à la construction à Montréal. On voit, côté à côté dans des endroits, par ailleurs charmants, des constructions de tous les goûts, de tous les styles et même sans aucune espèce de style ni de goût. Autour de certains parcs voisins des châteaux crénelés avec de jolies maisons de croisées lignes. Il arrive que les châteaux si comiquement hérissés sont encore plus cocasses près des jolies maisons, et que la jolie des maisons sobres est rejetée dans l'ombre par la hideur des châteaux grotesques. Par ailleurs, la ligne d'horizon est très diversément brisée par des constructions de toutes les hauteurs. Un peu d'ordre dans tout cela ne nuirait à personne.

Un règlement municipal dont l'application serait surveillée par une commission compétente seconderait le travail des architectes qui ne sont que trop souvent malmenés par des gens qui ne s'y entendent pas et la ville de Montréal s'embellirait lentement, mais sûrement, prendrait ce caractère d'élegance discrète, d'ordonnance, qui devrait être celui d'une ville latine.

Elle jouirait ainsi d'une réputation estimable dans toute l'Amérique et son commerce ne pourrait que bénéficier de l'afflux des touristes que cette curiosité d'une ville construite avec sens commun et bon goût ne saurait manquer de lui attirer dans le continent des skyscrapers. Les beautés naturelles de son cadre ne seraient plus ainsi annihilées par les œuvres de ses habitants.

Nous sommes très heureux du concours inattendu de ces deux publications pour ce double projet. Mais si elles ni nous n'arriverions, à moins de persévérance, à faire avancer la lourde machine municipale qui ne se meut qu'avec peine quand il s'agit d'autres choses que des questions de taxes et de patronage. Mais nous ne revenons; puissions-nous n'y point revenir seul!

LOUIS DUPIRE.

BLOC-NOTES

Les deux Plunkett

Le journaliste qui fait les titres de première page de la Gazette n'est évidemment pas très fixé sur les choses d'Irlande. Il dit ce matin, en caractères d'affiche: COUNT PLUNKETT MAKES PROTEST IN IRISH PLAN — SINN FEINER OBJECTS TO PROPOSAL FOR TWO PARLIAMENTS, etc. Or le texte de la dépêche indique très nettement qu'il s'agit en fait du comte

CHRONIQUE D'OTTAWA

UNE MAJORITÉ DE 4 VOIX

Plunkett, député sinn-feiner, mais de sir Horace Plunkett. Celui-ci est même nommé en toutes lettres.

Il y a deux Plunkett qui jouent un rôle considérable dans les affaires irlandaises: sir Horace Plunkett, dont il est ici question, et le comte George Noble Plunkett, député sinn feiner. Sir Horace Plunkett, qui a beaucoup fait pour le progrès économique de l'Irlande, est un unioniste devenu partisan d'une large mesure d'autonomie locale — non point de "la plus large", comme dit le titre de la Gazette, puisqu'il exclut de la juridiction du futur parlement irlandais les questions de politique extérieure et de défense militaire; le comte Plunkett, un vieil archéologue qui ne s'était guère occupé d'affaires politiques, et qui n'a été élu député d'après l'exécution de son fils, l'un des chefs de l'insurrection de 1916, est partisan de l'indépendance absolue. Il est même le premier député qui ait déclaré qu'il ne siégerait pas à Westminster.

Les deux Plunkett sont tellement connus et différents l'un de l'autre qu'il faut être très distrait ou singulièrement mal informé pour les confondre.

Retour des choses

Le Dr Edwards, l'un des parlementaires orangistes les plus en vedette, a fait hier une grosse scène au major Currie. Un des députés ontariens, il a reproché au major Currie, dit la Gazette, d'avoir prétendu que les vétérans, lors du séjour qu'ils firent à Ottawa pour exposer leurs réclamations, avaient été insultés et ridiculisés.

Il y a trois ou quatre ans à peine, c'est nous qu'on accusait, ridiculisait d'ailleurs, d'avoir manqué d'égards envers les soldats. Aujourd'hui, c'est le Dr Edwards qui croit nécessaire de se défendre contre une pareille accusation.

Le retour des choses est amusant.

Précisions

Si l'on en juge par la dépêche que nous apporte ce matin l'Eastern Press, les conservateurs du Nouveau-Brunswick prennent leurs précautions. Certains d'entre eux iraient jusqu'à proposer que le parti change de nom. Il n'est pas sûr que ce groupe ultra-prudent n'ait pas eu jusqu'ici la part de représentation à laquelle ils ont droit dans le gouvernement et le parlement, on a conseillé aux congrès locaux de choisir autant que possible des candidats cultivateurs. On a pareillement promis la constitution d'un ministère du travail et le choix de candidats ouvriers.

Voici des gens qui ont évidemment étudié le résultat des élections ontariennes et pour qui la victoire du candidat cultivateur dans Victoria-Carleton, au Nouveau-Brunswick même, a été un rude enseignement.

Reste à savoir si ces concessions arrêteront la vague agraire.

Deux autres points sont encore à noter dans le récit de ce congrès conservateur. On a d'abord déclaré que le parti ne voulait point se tenir responsable des discours relatifs à la langue française faits par certains de ses membres, et cela prouve que le nombre et l'action possible de nos frères acadiens commencent à inspirer aux politiciens, pour ne pas risquer de compromettre d'injustice, que les manœuvres antifrançaises qui ont provoqué ce désaveu doivent répugner aux meilleurs éléments du parti.

On a ensuite demandé que toutes les élections partielles se fassent dans les soixante jours qui suivent la vacance du siège. C'est une réforme qui fait son chemin.

Une révolution

On sait qu'une grève prolongée sévit depuis des semaines dans la monde des imprimeurs new-yorkais. Plusieurs grandes revues ont déjà dû suspendre leur publication. Quelques-unes cherchent à se faire imprimer en dehors de New-York. L'une d'entre elles, nos lecteurs le savent, a trouvé le moyen de se passer des compositeurs. Elle a simplement, utilisant sur une grande échelle un procédé déjà connu, fait photographier ses manuscrits. Mais la grève, en se prolongeant, va susciter des initiatives beaucoup plus intéressantes encore. Elles aboutiront même, d'après certaines dépêches de ce matin, à une sorte de révolution dans l'imprimerie. Elle supprimerait le compositeur à la machine comme la machine a virtuellement supprimé le compositeur à la main.

Ce n'est évidemment pas à quoi s'attendaient les grévistes.

Candidatures militaires

Les dépêches de France nous parlent d'un certain nombre de candidatures militaires, dont les plus retentissantes sont naturellement celles des généraux de Castellnou et Sarraïl. Il faut y ajouter celles des généraux Maitrot, Hirschauer (en Alsace) et de Maud'huy (en Lorraine). Nous savons peu de chose encore des programmes électoraux, mais les derniers journaux nous apprennent que le général de Maud'huy se présente comme champion des libertés lorraines.

Le gouvernement fait adopter le bill du Grand-Tronc par le sénat, en deuxième lecture, à 39 contre 35 — Deux nouveaux sénateurs — La Chambre des Communes et les soldats.

Ottawa, 6 novembre. Grosse journée, aux Communes et au Sénat.

Aux Communes, le débat s'est prolongé toute la journée sur le cas des soldats et les conclusions du comité Calder, adoptées dans les grandes lignes par le gouvernement. Quelques unionistes se sont plaints de la menace voilée faite par le ministre, que le gouvernement démissionnerait si sa résolution ne passe pas telle que présentée. Mais M. Calder s'est défendu d'avoir mis aucune intention de menace; il a seulement fait ressortir un principe constitutionnel inévitable: un cabinet désapprouvé par le parlement sur une question quelconque n'a qu'à remettre les rênes du pouvoir à un autre, et celui-ci n'y pourrait faire exception dans le cas actuel. Plusieurs députés des deux côtés de la Chambre ont fait des suggestions de gratifications additionnelles aux soldats, mais il faut toujours en revenir à cette question: "Où prendrons-nous l'argent?"

L'amendement du major Andrews comporte une dépense de 300 millions et l'on suggère de lancer un emprunt spécial à cette fin, auquel le public souscrit sans doute avec un empressement; admettons-le, dit M. Calder, mais n'oublions pas que cet emprunt ne serait pas le seul; qu'il nous faut, comme je le disais hier, 700 à 800 millions encore pour les affaires générales du pays, de sorte qu'en nous conseillant une dépense de 300 millions, l'on porte, sans y penser, à un milliard le total des emprunts que nous aurions d'ici douze mois à demander au peuple du Canada. Est-on d'opinion que nous trouverions facilement ce montant?

Voilà à peu près en quels termes le ministre de la Colonisation a répondu aux bénévoles suggestions venues de droite ou de gauche, et en particulier à M. W. F. Maclean, M. Cockshutt et au docteur Edwards; tous, ou presque, sont d'accord sur le principe et ne diffèrent que sur la somme totale: il faut donner de l'argent aux soldats. M. Calder répond que le Trésor est vide, et non seulement vide, mais que notre puissance d'emprunt sera taxée à sa limite extrême en dehors de toute générosité de ce genre. Mille millions d'ici douze mois! Il y a de quoi faire réfléchir les plus optimistes et les plus endormis; le ministre a présenté la situation sous cette forme concrète dans le but évident de frapper les esprits et d'assurer la sécurité du cabinet; mais le leçon de choses n'en sera pas moins éloquent pour tout le pays. Le débat se continuera vendredi.

LE GRAND-TRONC AU SÉNAT

Au sénat, le débat du Grand-Tronc a employé aussi toute la journée, les discours ayant généralement tendance à se prolonger. M. Casgrain (Montréal) a parlé depuis le matin jusqu'au milieu de l'après-midi, non sans apporter quelques aperçus nouveaux à la situation et non sans égarer parfois d'une saillie la monotonie inévitable de cette discussion. Faisant par exemple allusion à la spéculation en bourse sur les titres que nous allons acheter, M. Casgrain fait le rapprochement souriant à sir James Loughheed, de ses amis dans la vie courante de ne pas l'avoir informé de cette affaire, pour son bénéfice personnel; ou bien, mieux encore, dit M. Casgrain, ceux de nous qui ont des capitaux disponibles auraient pu se constituer en syndicat, acheter un bloc considérable de ces actions à 45, les revendre à leur prix actuel de 90 ou 95, faire un bénéfice de plusieurs centaines de mille piastres que nous aurions ensuite versé au public, en les mettant entre les mains du ministre des Finances; nous aurions ainsi à la postérité comme des bienfaiteurs de la nation. Mais M. Loughheed n'a rien dit, et les spéculateurs de Londres empochent tous ces millions que nous devons payer dans l'avenir.

Badinage si l'on veut, mais qui jette une lumière crue sur l'argument déjà maintes fois invoqué ailleurs.

M. Béique a également apporté des faits nouveaux, sous la forme de reminiscences de l'époque de la création du Transcontinental, alors que sir Wilfrid Laurier l'avait invité à assister à une réunion par lui convoquée du président général du Grand-Tronc, sir Chris Rivers, Wilson, et de MM. Mackenzie et Mann, dans l'intention de les amener si possible à une "soudure" de leurs propriétés ferroviaires respectives; comme aujourd'hui, le Nord-Canadien couvrirait l'Ouest de ses tentacules, tandis que le Grand-Tronc faisait la même chose dans l'Est. En les réunissant, on évitait de construire un nouveau chemin de fer à travers le continent. Mais le président du Grand-Tronc le prit de haut avec les deux hommes du Nord-Canadien et quitta la salle abruptement, non sans froisser la guerre déclarée, et sir Wilfrid ne pouvait que poursuivre le projet chahuché d'un troisième Transcontinental, ce qui fut fait avec le résultat que l'on connaît aujourd'hui. La faute en serait aux autorités du Grand-Tronc, par suite de leur mauvaise volonté à servir l'intérêt du pays. Cette révélation, et l'ensemble du discours de M. Béique ont vivement intéressé les sénateurs présents.

Au cours de la soirée, l'on a appris que deux nouveaux sénateurs, MM. Proudfoot et Gerald White, avaient été nommés dans la journée, dans le but évident d'assurer l'adoption du bill au sénat, fût-ce par la plus minime des majorités, soit 4 voix. Le gouvernement compte ajouter à cette majorité les 2 voix des nouveaux sénateurs Proudfoot et White. On pense que la troisième lecture au sénat aura lieu dans la nuit de vendredi à samedi et que les Chambres prorogeront mercredi ou jeudi prochains.

ERNEST BILODEAU.

LE BILL DU GRAND-TRONC AU SÉNAT

Le Sénat a repris, ce matin, le débat du bill Meighen pour l'achat du Grand-Tronc. Le sénateur McLennan, de Sydney, a été le premier orateur; il s'est prononcé en faveur du projet d'amendement présenté mercredi par le sénateur Ross, de la Nouvelle-Ecosse, demandant le renvoi de la mesure à la prochaine session.

Le sénateur White, de Montréal, a aussi enregistré son opposition à l'adoption de ce projet de loi au cours de la session actuelle. Il a demandé un plus ample détail afin d'étudier le projet d'agrandissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada, selon la manière proposée, et de se rendre compte des conséquences de la nationalisation du Grand-Tronc sur les affaires du Grand-Tronc et du Canada en général.

ON N'EN A PAS PARLÉ EN 1917

Le sénateur McLennan débute en exprimant l'avis qu'il ne s'est produit aucune manifestation de nature à justifier l'opinion que la population du Canada favorisait la nationalisation des chemins de fer. C'est sur une toute autre question qu'a porté l'élection générale de 1917. L'électorat canadien n'a donné au gouvernement aucun mandat l'autorisant à acquiescer le Grand-Tronc. Dans les premiers jours d'octobre, sir George Foster avait affirmé que la prorogation du parlement se ferait dans quelques jours, et l'on n'a exposé aucune raison valable qui motive le changement d'attitude du gouvernement, non plus que le dépôt, aux Communes, quatre jours plus tard, du projet de loi que nous étudions aujourd'hui. L'argument disant que le Pacific-Canadien deviendrait propriété du Grand-Tronc, à défaut de l'adoption de cette mesure à la présente session, est un simple épouvantail. M. McLennan nie la prétention du sénateur Robertson, qui dit que l'achat du Grand-Tronc constitue le seul moyen de réaliser l'exploitation économique du réseau des chemins de fer du gouvernement canadien.

Le sénateur McLennan affirme la nécessité pour le gouvernement de posséder et de contrôler un chemin de fer, afin de conclure des arrangements satisfaisants en vue de l'échange de trafic.

Le sénateur Robertson, dit M. McLennan, a affirmé que le Grand-Tronc donne un bon service sur ses voies. Adversaire général de ce réseau par le gouvernement, la population située le long de son parcours sera moins bien servie, car l'exploitation d'un chemin de fer par l'Etat n'est jamais aussi prospère que l'exploitation dirigée par une entreprise privée.

C'est à la louange de l'esprit patriotique du peuple canadien, opposé à cette acquisition, que le Canada ne se soit pas laissé influencer par cette mesure déraisonnable et qu'il souscrive aussi généreusement à l'Emprunt de la Victoire. Néanmoins, la position de l'Administration n'est pas trop assurée; et il est possible que l'administration des affaires de la nation passe entre les mains d'un parti sans expérience pratique; cette raison devrait déterminer le gouvernement à ne pas s'aventurer dans cette affaire avant de posséder toutes les données qui lui permettront d'en prévoir les conséquences. Ces raisons motivent l'appui que le sénateur McLennan se propose d'accorder au projet d'amendement du sénateur Ross.

Le sénateur McLennan fait observer qu'il a, en 1917, voté en faveur de l'acquisition du Nord-Canadien par le gouvernement, mais que la guerre battait alors son plein et que toutes les classes de la société avaient sacrifié leurs sentiments pour aider la cause commune. De plus, les hostilités ont heureusement pris fin, et les Canadiens sont libres d'afficher leurs opinions d'avant-guerre, dans l'étude de cette question. Les Canadiens devraient aujourd'hui se demander si le passage du Grand-Tronc de l'entreprise privée à la nationalisation influera sur les opérations de ce réseau. Une grande partie des votes du Grand-Tronc, étant en la terre américaine,

(Suite à la 3e page)

LETRE DE S. S. BENOIT XV

A S. EM. LE CARDINAL-ARCHEVEQUE DE PARIS POUR LA CONSECRATION DE MONTMARTRE.

Notre cher Fils,
Salut et Bénédiction apostolique,
L'affection singulière dont le Siège apostolique a toujours aimé la France fait qu'au moment où la basilique élevée sur le Mont des Martyrs au Sacré-Coeur de Jésus va être solennellement consacrée, cette solennité est pour Nous comme une fête de famille, et Nous voulons y envoyer tout exprès un légat qui tienne Notre place à ces saintes cérémonies. C'est donc par cette mission que vous arrive Notre cher Fils le cardinal Vico, et il vous dira quels sont, en cette heureuse circonstance, les sentiments et les vœux de Notre Coeur.

En vérité de même que, selon l'enseignement de l'Apôtre, nous savons que l'Incarnation du Verbe de Dieu eut lieu pour sauver le monde lorsque fut venue la plénitude des temps, de même Nous sommes persuadés que le Sacré-Coeur de Jésus a été divinement proposé au monde pour être l'objet d'un culte spécial à l'heure opportune, c'est-à-dire lorsque la charité d'un grand nombre se refroidissant semblait ne pouvoir être réchauffée que par ce brasier du divin amour.

Ainsi, le Seigneur a montré que, comme il l'avait promis, il est et sera avec nous jusqu'à la consommation des siècles, brûlant toujours de la même charité dont il était embrasé quand il s'est fait homme, a souffert et est mort pour nous.

Il est permis de reconnaître encore ici un autre dessein de la divine Providence. En effet, comme cet édifice de Montmartre, entrepris par suite d'un vœu public et de nombreuses années, est le témoignage de la gratitude de la France envers le Coeur de Jésus, sa consécration a été différée jusqu'à ces jours où votre nation a le devoir de manifester avec éclat sa reconnaissance envers Dieu, pour être sortie victorieuse de la plus grande guerre qui fut jamais de mémoire d'homme.

Adorant donc le Coeur divin dans ce temple votif, vénérez-le comme le donateur de tout bien, qui ayant aimé et aimé le genre humain tout entier, a enrichi votre nation de faveurs singulières. Mais l'amour se paye par l'amour, et il n'est rien qui, dans le Nouveau Testament et dans l'Ancien, soit plus fortement inculqué, comme le précepte de tous les lieux et de tous les temps, dans lequel seules est contenue toute la loi. Jésus a dit: "Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre coeur, et de toute votre âme, et de toute votre esprit." C'est le premier commandement. Mais il en a un second qui est semblable au premier: "Vous aimerez votre prochain comme vous-même." (1)

En même temps donc que le Sacré-Coeur nous montre sous une forme sensible l'immense amour de Jésus pour ses enfants, trop souvent, hélas! oublié, il nous rappelle ce grand devoir d'aimer Dieu plus que toutes choses et le prochain comme nous-mêmes.

Mais la charité n'est pas seulement une vertu, elle est aussi une source de grâces. Elle est la charité qui nous fait de plus en plus généreux et plus proches sont ceux auxquels elle s'adresse, doit s'étendre à tous, même aux ennemis, puisque nous sommes tous unis par des liens de fraternité, comme étant les enfants du même Dieu et rachetés par le même sang de Jésus-Christ. "Vous avez entendu qu'il a été dit: Vous aimerez votre prochain et vous haïrez votre ennemi." Mais moi je vous dis: "Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, priez pour ceux qui vous persécutent et qui vous calomnient, afin d'être les enfants de votre Père qui est dans les cieux." (2)

Voilà ce que Notre Maître et Seigneur a édifié, voilà ce qu'on prêchait d'une même voix les apôtres et, entre tous, Jean le héraut de l'amour, voilà ce qu'on pratiquait dans leur vie tous ceux qui ont conformé leur conduite à la sagesse de l'Évangile.

Nous savons, il est vrai, que ce précepte de Notre-Seigneur Jésus-Christ ne plaît pas au monde, en sorte que ceux qui en affirment et en défendent le caractère sacré sont en butte à une interprétation perverse de leurs desseins et à toutes sortes d'attaques. Ainsi en a-t-il été de Jésus-Christ, ainsi naquirent du Vicaire de Jésus-Christ. Il n'en sera jamais autrement pour quiconque prêchera l'oubli des injures et la charité envers ceux qui nous ont fait du mal ou auront attaqué notre patrie. Mais la crainte de déplaire aux méchants ne doit empêcher personne d'observer et d'inculquer ce précepte si grave de l'Évangile, sur lequel reposent principalement la tranquillité des relations humaines et la paix des sociétés.

En conséquence, si nous voulons rendre au divin Coeur de Jésus le culte qui lui sera le plus agréable, nous devons exciter dans nos âmes cette double charité envers Dieu et envers les hommes, alors même que ceux-ci seraient ou auraient été nos ennemis. Que tous se souviennent que le pardon de nos péchés

nous est offert par le Seigneur à la condition que nous pardonnions nous-mêmes à ceux qui auraient été coupables envers nous. Il appartient principalement au clergé de recommander au peuple ce devoir, en actes et en paroles, d'autant plus que si les coeurs et les peuples ne se réconcilient pas entre eux, on peut difficilement espérer la guérison des maux si grands produits par la guerre, et la stabilité de la paix.

Que Notre-Seigneur Jésus-Christ, Nous l'en supplions, soit avec vous, qui célébrez les bienfaits de la divine miséricorde! Qu'à la prière de votre compatriote, la bienheureuse Marguerite-Marie, à laquelle il a si largement découvert les richesses de son Coeur, du haut de ce temple magnifique que vous avez élevé en l'honneur de son amour, il embrasse et se combine de grâces non seulement la France, mais le genre humain tout entier, de telle sorte que ce que la prudence des hommes a commencé dans la Conférence de Versailles, la divine charité le perfectionne et l'achève sur le Mont des Martyrs!

Comme gage des biens célestes que Nous souhaitons en surabondance à votre nation très aimée, et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons très affectueusement, à vous, Notre cher Fils, et à toute la France, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 7 octobre en la solennité du Très Saint Rosaire de la bienheureuse Vierge Marie, l'an 1919, le sixième de Notre Pontificat.

BENOIT XV, PAPE.

AU SENAT

(Suite de la 1re page)

sera en concurrence avec les autres voies de transport. Sous le régime de la nationalisation, est-ce que l'expéditeur américain donnera à ce chemin de fer la préférence sur les autres lignes américaines? Il faut tenir compte des obligations du Grand Tronc aux Etats-Unis. Il faut aussi faire entrer en ligne de compte l'abolition des passages à niveau; et les autorités de plusieurs villes américaines traversées par le Grand Tronc ont légitimement la-dessus contre cette voie ferrée. Il voudrait savoir la dépense que le gouvernement canadien encourra de ce chef aux Etats-Unis. Il y a aussi un contrat entre la cité de Montréal et le Grand Tronc relatif à l'élévation de la gare dans cette dernière ville. Cette dépense entraînera une dépense de quinze à vingt millions. Le gouvernement exécutera-t-il ce contrat? Le ministre du travail a parlé des avantages à retirer de l'échange de trafic avec les lignes américaines. Est-ce que les sénateurs des provinces maritimes ont envisagé pour les communes d'exportation de leurs produits, étant donné que le terminus océanique du Grand-Tronc se trouve à Portland, et que cette ville sera favorisée à cause de la distance moins longue à parcourir, de Montréal à la mer?

L'AVIS DE M. CASGRAIN

Le sénateur Casgrain exprime l'avis que la situation financière du pays est telle que le temps n'était pas propice à l'acquisition, par le gouvernement canadien, d'un chemin de fer qui obligerait à s'adresser au contribuable canadien pour obtenir des fonds, afin de faire les améliorations nécessaires, à Portland, ainsi que le long des lignes du Grand-Tronc, à différents endroits aux Etats-Unis. Il cite la déclaration de M. A. H. Smith, président du New York Central, qui s'était associé à MM. Drayton et Acworth dans l'enquête qu'on se rappelle. Le résultat de cette enquête s'est traduit par le rapport Drayton-Acworth, et par un rapport de la minorité, présenté par M. Smith. Le sénateur Casgrain dit que des trois membres de la commission d'enquête, M. Smith était le seul expert pratique réellement versé dans les questions de chemins de fer. Quelle a été la déclaration de M. Smith? Il affirme formellement que l'acquisition du Grand-Tronc ne serait pas un acte judicieux de la part du gouvernement canadien, et il étaye ses raisons sur le fait que le Grand-Tronc a 1,600 milles de voies ferrées aux Etats-Unis et que son principal terminus océanique est à Portland dans l'état du Maine.

La nationalisation des chemins de fer a été condamnée par une autorité aussi marquante que M. J. J. Hill, qui a affirmé que l'initiative, l'énergie et l'administration vigilante sont la clé du succès de l'exploitation des chemins de fer. Toutes ces qualités se rencontrent dans l'entreprise privée à un plus fort degré que dans la nationalisation. Le sénateur Casgrain a remarqué que la nationalisation ne peut donner une aussi bonne administration non plus qu'une aussi fructueuse exploitation que l'entreprise privée, parce que le pays ne permettrait pas de payer des salaires qu'il faut offrir pour obtenir les services des hommes les plus compétents. Un tollé général s'est fait entendre quand on a appris que le traitement de M. Gullins serait de \$25,000 par année. Le gouvernement consentirait-il à payer le traitement que le Pacifique Canadien alloue au président Beatty? Comme toute autre voie ferrée, le Grand-Tronc est susceptible d'avoir des procès dans les différentes parties du pays servies par ce réseau. Les 1,600 milles situés aux Etats-Unis seront une source de litiges avec les autorités américaines. Le chemin de fer devrait être la propriété d'un gouvernement canadien, mais son exploitation devrait être confiée à une compagnie désignée par le gouvernement. Les lois américaines exigent la divulgation des véritables parties au procès et non pas simplement des administrateurs. Quelle perspective de réussite aurait aux yeux d'un jury américain un procès intenté au nom du roi George, le vrai propriétaire des chemins de fer nationaux au Canada?

Le gouvernement veut accorder un intérêt de 4 pour cent sur la valeur au pair des actions garanties du Grand-Tronc. Comme ces actions sont cotées à quatre-vingt-cinq à la bourse, cela signifie que le gouvernement verserait aux acheteurs des actions un intérêt annuel de 9 pour cent. Les spéculateurs ont déjà mis à profit le projet du gouvernement de mener cette transaction à bonne fin. Le sénateur Casgrain affirme que ce projet est le plus formidable assaut jamais dirigé contre le trésor public

du Canada. La nationalisation des chemins de fer est en échec partout. Elle a subi un rude échec aux Etats-Unis et, en Angleterre, elle a presque occasionné une rébellion des cheminots contre l'Etat. En Australie, il en a résulté, dans les taux de service des marchandises et des voyageurs, une majoration double des taux en vigueur sous le régime de l'entreprise privée. Si le gouvernement persiste dans sa politique de nationalisation de voies ferrées, le peuple canadien peut s'attendre à voir doubler les taux de ces deux services.

LA SUITE DU DEBAT

Le sénateur E. Smith fait observer que le projet d'acquisition du Grand-Tronc par le gouvernement canadien a assumé pendant quelques années, aux yeux de la population canadienne, un aspect purement théorique, mais que, dans les deux dernières années, l'idée a pris corps. Il a préconisé l'acquisition de cette voie ferrée et a vu pour le peuple canadien l'occasion de faire une bonne transaction. Il ne peut concevoir que des sénateurs qui ont appuyé des gouvernements douteux, ne favorisent pas une mesure aussi avantageuse.

Parlant du coût approximatif total dont la fixation sera laissée à l'arbitrage, le sénateur Smith demande à sir James Loughheed à quel point le gouvernement s'est arrêté au sujet du projet d'amendement déposé par le sénateur Lynch-Staunton, déclarant un maximum que les arbitres ne devront pas dépasser.

Sir James Loughheed répond que le gouvernement n'admettrait un amendement qui limite le montant maximum que les arbitres devront fixer. Il ignore cependant quelle sera cette limite. Cette question est du ressort du comité, qui commencera ses délibérations après la 2ème lecture du bill.

Le sénateur Smith demande si le gouvernement s'est arrêté à la recommandation que les arbitres de l'arbitrage établissent les actions garanties par le Grand-Tronc.

Sir James répond qu'il ne peut se prononcer sur le moment. Il peut seulement affirmer que le gouvernement est disposé à admettre l'arbitrage est encore à fixer.

Le sénateur Smith a approximativement évalué à 208 millions le passif du Grand-Tronc, et il fait observer que, dans un questionnaire de ce réseau, le gouvernement n'a pas assumé l'intégralité de ce passif. Il déclare que le Grand-Tronc est en excellent état, qu'il est admirablement bien situé, qu'il traverse des régions riches et très peuplées et qu'il a accès à de grands centres urbains aux Etats-Unis et au Canada. Le prix de revient a été de \$92,000 par mille, et une estimation récente des frais de constructions des voies ferrées faite par sir Adam Beck, a fixé ce chiffre à \$190,000, pour le sud de l'Ontario.

La valeur du Grand-Tronc doit être établie d'après le prix de revient et l'on ne pourrait aujourd'hui construire ce chemin de fer pour un prix de cinquante pour cent supérieur aux premiers frais d'établissement de cette voie ferrée. Le droit de passage vaut à lui seul cent millions de dollars.

Quant à l'argument qu'il y aura détournement de trafic de St-Jean et d'Halifax au profit de Portland, le sénateur Smith dit qu'il ne voit rien de fondé là-dedans.

Il termine en déclarant que, pour rendre rémunératrices les lignes actuelles, l'acquisition du Grand-Tronc est un complément nécessaire des chemins de fer canadiens.

Il affirme que cette entreprise, comme celle de l'Hydro de l'Ontario, est au rang des exceptions aux objections générales formulées contre la nationalisation.

Le sénateur Power, de Halifax, affirme que l'acquisition du Grand-Tronc augmentera d'environ trois à cinq cents millions la dette du Canada.

Il ne peut comprendre comment le parlement peut assumer cette nouvelle charge. Pourquoi ne pas adopter le projet alternatif qu'il a présenté au mois d'octobre et tendant à déléster le Grand Tronc du fardeau du Grand Tronc Pacifique? Cela permettrait au Grand Tronc d'exercer une exploitation profitable et de conclure avec le réseau des chemins de fer du gouvernement canadien le traité quant à l'échange de trafic et l'accès des terminus recommandés par le président Smith du New York Central et proposé, le printemps dernier, par le président Kelly, du Grand Tronc.

Le sénateur Béique, de Montréal, se déclare opposé à cet achat. Il affirme qu'avant la conclusion du traité intervenu entre le gouvernement Laurier et le Grand Tronc relativement à la construction du Transcontinental et du Grand-Tronc-Pacifique, sir Wilfrid Laurier avait invité sir Charles Rivers Wilson à une entrevue avec sir Mackenzie. A cette entrevue, sir Wilfrid Laurier a proposé la fusion du Grand-Tronc dans l'Est et du Nord-Canadien dans l'Ouest, dans le but de mettre en valeur le Transcontinental, sir Charles Rivers Wilson n'était pas prêt à conclure l'arrangement avec Mackenzie et Mann et il a plutôt brusqué les négociations, à la grande indignation des magnats du Nord-Canadien. Le sénateur a appris à la Chambre qu'il assistait à cette entrevue en sa qualité de correspondant parlementaire, et qu'il se croyait par conséquent libre de faire aujourd'hui mention de cet incident. Le projet du Grand-Tronc-Pacifique et du Transcontinental a alors été adopté. Le sénateur attribue l'insuccès de ce projet en partie au mauvais jugement du Grand-Tronc qui a imposé au gouvernement le projet du Transcontinental, puis refuse de négocier avec Mackenzie et Mann. Il en attribue aussi la cause à l'impudence manifestée dans la construction du Transcontinental et du Grand-Tronc-Pacifique. Des lignes principales ont été établies à grands frais, mais sans tributaires. Les administrateurs du Nord-Canadien ont fait preuve d'un meilleur jugement dans la préparation et le développement de leur réseau.

Un sujet très actuel

Mgr Gauthier et la "Mission de l'Université" — Présidence d'honneur et allocution de l'hon. Athanase David — La série de l'"Action française".

La conférence que donnera jeudi prochain, salle Saint-Sulpice, Mgr Gauthier, recteur de l'Université de Montréal, est très attendue. Etant donné le talent et la situation de "l'orateur", ainsi que les circonstances, elle ne saurait manquer d'offrir un très grand intérêt et d'avoir une haute portée. A l'occasion de l'Université de Montréal, se lève pour l'Université de Montréal, chacun voudra entendre le recteur dire lui-même ce qu'il croit être la mission spéciale de l'Université. L'hon. Athanase David a bien voulu accepter de présider cette séance et d'y prononcer une allocution. Une allocution d'ouverture sera faite par M. l'abbé Perrier, membre du comité directeur de l'Action française, sous les auspices duquel cette conférence est donnée.

La conférence de Mgr Gauthier est la première d'une série qui se poursuivra le deuxième jeudi de chaque mois, jusqu'en avril. On y entendra successivement M. Edouard Montpéfit, le R. P. Louis Lalonde, M. Antonio Perrault, M.

l'abbé Olivier Maurault et M. Guy Vanier. Chaque conférence sera présidée par un homme en vue. La carte d'abonnement aux conférences se vend \$2.50 et \$2, suivant les sièges, sans autres frais. Toutes les conférences auront lieu à la salle de la Bibliothèque Saint-Sulpice, rue Saint-Denis. Toutes les cartes donnent droit à un siège réservé et numéroté. Il faut se hâter de retenir ses cartes pour obtenir le meilleur choix.

Les cartes sont en vente au secrétaire de l'Action française, bureau 32, immeuble de la Sauguegarde (Tél. Main 912); au *Devoir*, 43, rue St-Vincent, (Tél. Main 7400); chez M. J.-A. Payette, 1682, Notre-Dame-ouest, (Tél. Westmount, 1008); à la Pharmacie Desjardins, 213, rue Bourbonnière, Maisonneuve, (Tél. Lassalle, 1446); chez Léon Frères, 251, rue Sainte-Catherine-est (Tél. Est, 2551).

On fera bien de se hâter afin d'obtenir les meilleurs sièges et d'être sûr de sa place.

Le temps qu'il fait ailleurs...

Toronto, 7. — Depuis hier matin, la tempête s'est dispersée au sud de la Nouvelle-Ecosse pendant que dans la plus grande partie du Dominion, le baromètre s'est élevé constamment. La température se maintient basse dans l'Ouest.

Lacs inférieurs et baie Georgienne: vents modérés du nord-est, nuageux et frais. Samedi, vents du nord, généralement nuageux et frais.

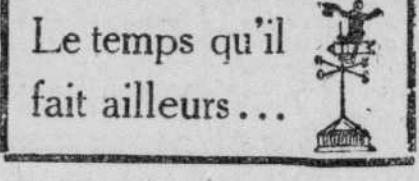
Haut Saint-Laurent et vallée de l'Ottawa: vents modérés du nord-est, nuageux et frais aujourd'hui et samedi. Légère chute de neige en quelques localités.

Bas Saint-Laurent, golfe et rive nord: vents modérés du sud-est, nuageux et frais aujourd'hui et samedi.

Provinces maritimes: vents violents du nord-est et du nord, nuageux et frais, aujourd'hui et samedi.

Lac Supérieur: vents modérés du nord et de l'est, beau et frais aujourd'hui et samedi.

Provinces de l'ouest: vents de l'est et du nord-est, nuageux et frais aujourd'hui et samedi. Légères chutes de neige.



LA PROCHAINE CONFÉRENCE DE M. BOURASSA

C'est le mardi, 18 novembre, au Monument National, que M. Henri Bourassa traitera, sous les auspices du comité général de l'Association Catholique des Voyageurs de Commerce, d'un sujet de grande actualité: *L'apostolat laïque.*

Les billets sont en vente chez Edmond Archambault, 312-314-est, rue Sainte-Catherine, chez Granger Frères, 43-ouest, rue Notre-Dame, J. Boutin, pharmacien, 326, boul. Décarie, et aux bureaux du *Devoir*.

En voici les prix: Entrée, 75 sous; orchestre et balcon, \$1; loge, \$1.50.

Les billets s'enlèvent rapidement, il est bon de retenir le sien immédiatement.

RELEVÉ DU THERMOMETRE

| | Max. | Min. |
|-----------------|------|------|
| Victoria | 48 | 38 |
| Kamloops | 34 | 28 |
| Calgary | 6 | 12 |
| Edmonton | 6 | 2 |
| Prince Albert | — | — |
| Winnipeg | 14 | 2 |
| White River | — | — |
| Sault Ste-Marie | 24 | 32 |
| Toronto | 44 | 36 |
| Kingston | — | — |
| Ottawa | 40 | 34 |
| Montréal | 36 | 32 |
| Québec | 34 | 32 |
| St-Jean, N.-B. | 41 | 38 |
| Halifax | 44 | 40 |

LE "CANADIUM"

LE DR ROMÉO LEDUC AURAIT FAIT UNE GRANDE DÉCOUVERTE

Le Dr Roméo Leduc, directeur du sanatorium de Marieville, croit avoir découvert un nouveau corps plus puissant et plus riche que le cadmium et qu'il a appelé le "Canadium". C'est en manipulant de l'argile mêlée de feldspath et de potasse que le Dr Leduc a cru identifier ce nouveau corps.

Le Dr Leduc, d'après une conversation publiée par le "Canada" de ce matin, estime que cette découverte est très grosse de conséquences et désirerait discuter avec des savants le résultat de ses expériences.

"Envoyez des fleurs"

CELA NE VOUS COUTERA PAS CHER

Angle Ste-Catherine et Guy
Mission à Québec, 9 rue St-Jean.

"NUANCES"

Toutes les bonnes librairies de Montréal et de la province offrent maintenant en vente le nouveau recueil de "billets du soir" publié récemment par Mademoiselle Yvonne Charette (Jocla Robu). Les lecteurs qui se souviennent d'avoir déjà lu ces délicates chroniques voudront résister au charme de ces petits tableaux, finement dessinés, où l'auteur a fixé, avec une variété de nuances très originales, les divers aspects des êtres et des choses. Le volume, dont la tenue typographique s'harmonise bien avec le caractère de l'ouvrage, compte 135 pages et est orné d'une couverture très originale du peintre Adrien Hébert. Il se vend au "Devoir" et partout, 60 sous, plus cinq sous pour les frais de poste. La vente au commerce est faite par l'"Action française", La Sauvegarde, Montréal.

NAISSANCE

MORIN. — A Montréal, le 4 novembre 1919, au No 15 rue Casgrain, l'épouse de M. Damien Morin, un fils, baptisé Joseph Guy Hervé.

Décès à Montréal

BOUTIN, Noélie, 10 mois, enfant de Joseph Boutin, 1254 Chabot.

DEPAÏE, Omer, 29 ans, 775 Lafontaine.

DE CHATIGNY, Joseph, 50 ans, 430 Panet.

JOVAL, Yvette, 6 mois, enfant d'Ernest Joyal, 106 Gauthier.

JACQUES, Marie, 3 mois, enfant de Joseph Jacques, 138 de Blencourt.

LEMIEUX, Alice, 18 ans, enfant d'Edouard Lemieux, 6014 Alma.

LAFRANÇOIS, Joseph, 16 jours, 2879 St-André.

LECOQUE, Phéonice Roy, 82 ans, épouse de William Laroqueux, 698 Albert.

MARION, Béatrice, 16 ans, fille de Joseph Marion, 645 de Fleurimont.

PRESEAU, Joseph, 62 ans, 36 St-Marguerite.

POIRIER, François, 2 mois, 1088 St-Antoine.

ROBERT, Adolphe Lefort, 85 ans, veuve de David Robert, 160 Pallum.

ROUFFAÏE, Maurice, 4 ans, enfant de Joseph Rouffai, 639 Verdun.

ST-LAURENT, Clarisse Belleau, 78 ans, veuve de Charles St-Laurent, 2218 Cartier.

MESSE ANNIVERSAIRE

NOËL. — Samedi, le 8 novembre, à 6 h. 45 du matin, en l'église Ste-Catherine, sera chantée une messe anniversaire pour le repos de l'âme de Philomène Noël, épouse, en premières noces d'Edmond Noël et en secondes noces d'Alfred Laurzon. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Passe Temps

DOROTHY GISH dans "JE L'AURAI"

Une petite romance à la campagne qui fera rire les plus moroses.

Grand programme double pour vendredi

H. B. WARNER dans "POUR L'HONNEUR D'UNE FEMME"

5

Valeurs exceptionnelles pendant la grande vente d'échantillons chez VALIQUETTE LITS ET FOURNITURES

Ce lit tout en cuivre avec sommier en acier. Matelas sanitaire et deux coussins \$31.00 en plumes, pour

Finis brillants ou satinés. Toutes les grandeurs.

Poteaux de 2 pouces et 10 barreaux de 1 pouce de diamètre.

Beau lit en fer émaillé à poteaux continus avec sommier en acier, beau matelas et deux coussins, pour \$29.00

Barres de 2 pouces et 10 barreaux de 1 pouce de diamètre.

Sommier à mailles d'acier. Matelas de 6 pouces d'épaisseur.

Magnifique lit en cuivre (tel qu'illustré ci-dessous), valant \$47.00. Prix de la vente d'échantillons \$26.98

Veillez ne pas confondre notre offre avec le lit en cuivre léger et peu solide vendu à ce prix par un grand nombre de marchands. Non seulement le lit que nous offrons a de solides poteaux de 2 pouces, mais les barreaux ont aussi 2 pouces, et chacun des barreaux est d'un pouce de diamètre. Le modèle à panneaux que nous illustrons est des plus populaires. D'une valeur de \$47.00. Vente d'échantillons \$26.98

Toutes les grandeurs.

Finis brillants et satinés.

Lit massif en cuivre (tel que ci-dessous). Valant \$49.00. Prix de la vente d'échantillons \$28.98

Ceci est un modèle spécial de Valiquette et nulle part ailleurs pouvez-vous le procurer. Il est lui aussi construit solidement à poteaux et barres de 2 pouces, et les barreaux ont un pouce. Ce lit vaut facilement \$49.00. Vente d'échantillons \$28.98

Gran-deurs 3.0, 3.6, 4.0, 4.6

Joli fini enrubanné.

Matelas sanitaire garanti, 6 pouces d'épaisseur, pour \$4.95

Nous nous sommes aperçus que nous ne pouvions pas limiter la vente de ces matelas spéciaux sans mécontenter plusieurs de nos clients, et nous en avons fait un second achat. Nous espérons pouvoir remplir toutes nos commandes au même prix sensationnel. Le centre de ces matelas est rempli de fibre de bois bien propre et hygiénique, le dessus et le dessous est rembourré en chanvre de l'Inde d'une épaisseur de 6 pouces. Reconvertis en beau coutil bleu. Toutes les grandeurs. Prix \$4.95

McValiquette

471-477 RUE STE-CATHERINE EST

"CECI EST MON CHEZ-MOI A MOI"

Il n'y a pas de phrase plus agréable dans la langue! Il n'y a pas d'objectif matériel qui vaille plus que cela le petit chez-moi. Laissez-nous vous bâtir une maison d'après vos propres idées, et à des conditions faciles. Demandez votre exemplaire de "Thrift" qui vous indiquera comment MARGILISER l'argent de votre loyer actuel et convertir en une valeur active sans cesse croissante cette dépense qui vous draine sans cesse.

MARGIL TRUST Co. Agents, 136 St-Jacques, (Département de l'Immeuble) 35ème année. Main 3791.

CALENDRIER

DEMAIN, SAMEDI, 8 NOVEMBRE 1919
S. DIEUDONNE, PAPE
Lever du soleil, 6 heures 46
Coucher du soleil, 4 heures 39

DERNIERE HEURE

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

NEIGE LOCALE
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum... 41
Minimum... 35

LA VILLE SERA POURSUIVIE

QUATRE PROPRIETAIRES D'AUTOMOBILES DE LOUAGE PROTESTENT CONTRE LA PRETENDUE INJUSTICE DU REGLEMENT DES AUTOTAXIS.

Quatre propriétaires d'automobiles de louage ont l'intention de prendre une injonction contre la ville pour la forcer à amendement.

Or les propriétaires intéressés demeurent tous à Verdun, ce sont MM. Joseph Paré, Hermas Denault, Osiar Tremblay et Phéliez Tremblay; depuis plusieurs années, ils se sont spécialisés comme chauffeurs d'automobiles de louage.

Le juge Leet ne trouve aucune preuve contre ceux qu'on accusait de la mort de Picher.

Le docteur Boucher a signalé aux autorités municipales, l'apparition de la petite vérole dans la métropole.

LA PETITE VEROLE

Le docteur Boucher a signalé aux autorités municipales, l'apparition de la petite vérole dans la métropole.

DIVERS

La ville fera réparer, sur les instances de MM. Carmel et Filion, les maisons expropriées près du tunnel de la rue Saint-Denis.

LE PROCES DU CAPITAINE SADOUL

Paris, 7. — Le procès du capitaine Sadoul a commencé, cet après-midi, devant le conseil militaire.

EN ESPAGNE

Grenade, Espagne, 7. — Les employés de chemins de fer, à une réunion tenue hier soir, ont décidé de se mettre en grève à moins que ceux de leurs camarades qui ont été condamnés ne soient repris dans les deux jours.

M. DUCHARME EN VOYAGE

M. G.-N. Ducharme, président de l'Imprimerie Populaire, éditeur du Devoir, ainsi que madame Ducharme et leur fille, Mlle Annette, sont partis hier soir pour un voyage de quelques mois.

La chaudière d'une locomotive fait explosion

Quatre personnes sont blessées dont l'une très grièvement

Richmond, 7. — Vers quatre heures, mercredi après-midi, une violente explosion s'est produite dans la cour du Grand-Tronc, à St-Cyr.

NAVIRES BATTUS PAR LA TEMPETE

Halifax, Nouvelle-Ecosse, 7. — La tempête qui a passé sur la Nouvelle-Ecosse, hier soir, a jeté cinq, à brisé des fils téléphoniques et télégraphiques, a retardé les trains et causé des dommages considérables.

TOUS CINQ SONT ACQUITTÉS

Le juge Leet ne trouve aucune preuve contre ceux qu'on accusait de la mort de Picher.

May Anderson, Mathilda Julien, Nellie Murphy, May Whelan et Samuel Rousseau, tous cinq accusés de la mort du soldat Picher, ont été acquittés.

On se rappelle les faits. Le soldat Picher, en compagnie de Rousseau, s'était rendu au No 96 de la rue Norbert, afin d'obtenir de la morphine. Picher s'est fait injecter un grain de morphine par May Anderson, et il en a, dans la suite, demandé deux autres que lui-même cette fois-ci, il s'est injectée en bas du couer. La mort a été causée par cette dernière injection.

ACQUITTEMENT EN COUR CRIMINELLE

Arthabaska, 7. — Wilfrid Houle, ce postillon qui avait été accusé d'avoir volé, il y a quelques mois, des sacs de malle qu'il conduisait d'Arthabaska à Ste-Anne, a été honorablement acquitté, hier soir, par le jury de la Cour criminelle.

HAASE EST MORT

Berlin, 7 (Service de la Presse associée). — M. Hugo Haase, chef du parti socialiste indépendant, est mort, ce matin, des suites des blessures reçues par trois balles qui l'ont atteint alors qu'il entra au Reichstag le 8 octobre dernier.

LA CÔTE NORD SERA RAVITAILLÉE

Québec, 7 (De notre correspondant). — Le département de la Marine a mis le steamer Montcalm à la disposition des marchands de Québec pour l'envoi des provisions sur la côte nord. Le Montcalm transportera tout le fret pour la côte nord à Clark City ou le Rouville le prendra pour en faire la distribution aux différents points.

LE SECOND PROCES DE HENRY CRANDAL

CET AGENT ACCUSE DU MEURTRE D'UN CONSCRIT SUPPOSE REFRACTAIRE, REVIENT DEVANT LA COUR CRIMINELLE DE SHERBROOKE.

Sherbrooke, 7. — La Cour du banc du roi qui siège depuis le commencement de la semaine procède actuellement dans la cause de Henry Crandal, accusé d'avoir délibérément causé la mort d'Aimé Picard, de Windsor, au printemps de 1918.

LES DÉCISIONS DEMEURENT

Paris, 7. — Dans la lettre qui accompagne la réponse que les Alliés ont envoyée aux représentations de l'Allemagne au sujet des termes du traité de paix avec la Bulgarie, les gouvernements alliés disent que le peuple bulgare ne peut se libérer de sa responsabilité et que les décisions de la conférence de la paix qui ont été prises après mûre réflexion ne peuvent être changées.

UNE CAUSE DE RECEL AUX ASSISES

Toussaint Auclair et Henri Hamelin, deux soldats revenus du front et accusés d'un vol de marchandises évaluées à \$200, et aussi de recel pour un montant de \$1050.

Les accusés, pour ne pas perdre leur allocation militaire, s'étaient avoués coupables du vol commis et espéraient de la sorte avoir une très légère sentence.

ROI DE HONGRIE

Budapest, 7. — Une dépêche par télégraphie sans fil venant de Vienne dit que l'archiduc Otto sera probablement proclamé roi de Hongrie.

MARIAGE PRINCIER

Luxembourg, 7 (Service de la Presse associée). — Le mariage de la grande duchesse Charlotte et du prince Félix de Bourbon-Parme a eu lieu à la cathédrale en présence de membres de la Chambre et du conseil d'Etat.

LA MORT L'EPARGNE

Québec, 7 (De notre correspondant). — M. W.-J. Thompson, gérant de la compagnie de la traverse de Québec et de Lévis, a failli se noyer hier après-midi en tombant du quai de la compagnie dans le fleuve.

SOUS-MINISTRE REÇU A SHERBROOKE

Sherbrooke, 7. — M. Oscar Morin, sous-ministre des Affaires municipales dans le gouvernement Gouin, était en notre ville hier, l'hôte du "Board of Trade" local qui a donné un lunch en son honneur au Château Frontenac.

LE PROGRES A DRUMMONDVILLE

Drummondville, 7 (De notre correspondant). — A cause des avantages qu'offre la ville de Drummondville, la manufacture de cornets Gossard, de Chicago, a décidé de fermer les deux usines qu'elle possède actuellement à Toronto et de tout faire exécuter son travail à Drummondville où elle est actuellement à se faire construire une manufacture moderne.

L'anniversaire du faux armistice

Il y a un an aujourd'hui qu'une dépêche de New-York nous apprenait trois jours trop tôt la fin de la guerre.

Il y a exactement un an aujourd'hui, le 7 novembre, une dépêche venue de New-York nous apprenait la fausse nouvelle de la signature de l'armistice. La nouvelle était parvenue à Montréal vers 11 heures de l'avant-midi.

LA REPRISE DU TRAVAIL

LES RANGS DES PLOMBIERS EN GREVE S'ECLAIRCISSENT TOUTS LES JOURS PAR LE RETOUR DE PLUSIEURS HOMMES AUX ATELIERS.

DERNIER VOYAGE DU CASSANDRA

LE NAVIRE EST PARTI DE MONTREAL CE MATIN, POUR GLASGOW, AVEC DE NOMBREUX PASSAGERS.

Le Cassandra, de la ligne Anchor-Donaldson, a démarré pour Glasgow, au point du jour ce matin, avec une liste complète de passagers de cabines et de troisième classe.

CONVOICATIONS

Assemblée lundi soir des membres de l'Union des gantiers. Dans la soirée de mardi, les travailleurs ne chausseries, union nationale et catholique, se réuniront pour procéder à la nomination des candidats à la direction de l'union.

OFFRE DES MINEURS AUX PATRONS

Pittsburg, 7. — Les chefs du local No 3 des United Mine Workers of America ont proposé de former un comité conjoint avec les patrons pour discuter la question de la grève dans le district de Pittsburg.

LE CONSOMMATEUR EST BEL ET BIEN FICELÉ

OU IL EST ENTREVU QUE LE MONOPOLE DU PAIN NE SERAIT PAS UN MYTHE.

UN DISCOURS DU SEN. FOSTER

Ottawa, 7. — Sir George Foster a parlé longuement ce matin, en faveur du rapport du comité Calder relatif aux soldats et fait ressortir le mauvais état des finances nationales qui nous obligera à emprunter 800 à 900 millions d'ici quinze ou dix-huit mois pour faire face aux obligations du pays.

LES DEUX SE DEFENDENT

LA VILLE ET LA MONTREAL SOUTHERN RAILWAY COA POURSUIVIES A LA SUITE D'UN ACCIDENT MORTEL, FRONT CHACUNE VALOIR LES CIRCONSTANCES DE NATURE A LES DISCULPER.

La cause de Dame Veuve Ernest Dulude, née Dupuis, demanderesse en es qualité, contre la ville de Montréal et la "Montreal and Southern Railway Co", s'instruit devant le juge Lafontaine. Il s'agit d'une réclamation de \$29,200. Ernest Dulude, fermier, de St-Michel-Archange, descendait la rue Mill, le 22 février 1917, lorsqu'il a été frappé par un char de la compagnie défenderesse.

Le nouveau du roi est exprimé par lord Milner, dans un message qu'il vient d'envoyer au gouverneur-général du Canada et que sir George Foster a lu, hier soir aux Communes.

EXPERTISES CONTRADICTOIRES

L'audition d'une réclamation de \$1,124 se poursuit devant le juge Teller. Les parties sont L. Turcot et la Peck Rolling Mills Co., rue Mill, défenderesse. Le demandeur travaillait pour la défenderesse lorsque l'éboulement d'une pile de barres de cuivre l'a gravement blessé; il se dit sourd de l'oreille gauche dont le pavillon est déformé depuis l'accident.

LIGNE D'HOMOLOGATION

Me Archambault, c.r., a présenté ce matin en Cour de pratique une requête en homologation. La ville entend faire effacer la ligne actuelle de la rue Desery et en établir une nouvelle de la rue Notre-Dame au fleuve.

A QUI APPARTIENNT LA RIVE 1

Le procureur-général a produit un intervention dans la cause du P. Tremblay contre la commission du havre. Cette cause est une réclamation de \$193,000. Le demandeur allégué que la commission lui a causé ce dommage par des travaux aux berges de la Longue-Pointe. La commission allégué que la rive appartient au port de Montréal et le procureur intervient pour faire décider à qui appartient la rive en question. C'est un point intéressant de droit constitutionnel et maritime.

UN DEMENT

L'agent Pelletier a mis sous arrêt, hier soir, à l'angle des rues Notre-Dame et des Seigneurs, un revenu du front du nom de Georges McDonald. Il était ivre et sous l'influence d'une forte crise de nerfs. Conduit aux cellules du poste de police, le soldat McDonald a tenté de se pendre aux barreaux de la prison avec les cordons de ses chaussures.

LES SOUSCRIPTIONS A L'EMPRUNT

Le chiffre officiel des souscriptions à l'emprunt de la Victoire, dans l'île de Montréal, est de \$55,085,150, mais en fait le total est de près de \$60,000,000. Le total pour la journée d'hier est de \$2,452,900; les équipes, \$1,135,600; souscriptions spéciales, \$254,500; comité des employés, \$35,350; banques et autres sources, \$57,050.

FAITS DIVERS

ACQUITTEMENT AUX ASSISES

LE PROCES DE J. J. QUINN, ACCUSE DU MEURTRE DE ROCH SAMSON, S'EST TERMINE HIER SOIR, PAR UN VERDICT DE NON CULPABILITE. — LE PRE- VENU A ETE AUSSITOT LIBERE.

John James Quinn, accusé du meurtre de Roch Samson, le 25 août dernier, rue St-Alexandre, a été acquitté hier après-midi, par ses pairs. A 3 heures et demie, lorsque le juge Martin eut fini de résumer les faits de la cause et d'expliquer la loi criminelle, les jurés se sont retirés pour décider du verdict à rendre. Au bout de 40 minutes, ils sont revenus et leur porte-parole a déclaré qu'ils ne pouvaient arriver à une décision unanime. Le juge Martin leur a dit alors de retourner dans la salle des délibérations et de prendre le temps qu'il fallait pour s'entendre sur le verdict à rendre. Une demi-heure après le jury repré- sentait son siège et rendait le verdict "non coupable". L'accusé Quinn a été acquitté.

L'assistance a applaudi à cette décision et le juge Martin a donné aussitôt ordre de libérer le prisonnier. Celui-ci est allé presser avec effusion la main de ses défenseurs, Mes Sallustre Lavery et L. Houle, ce dernier agissant comme conseil. Tour à tour ensuite, son frère, son épouse et ses amis sont venus le féliciter de son acquittement.

Me Lavery ayant terminé son plaidoyer à la séance de l'avant-midi, Me Walsh, substitut du procureur général, a pu débiter le sien dès l'ouverture de la séance de l'après-midi. Il a fait observer qu'en raison des nombreuses provocations de la part de la victime, le jury ne peut rendre un verdict de meurtre. Il reste donc à dire si l'accusé a commis un homicide involontaire ou a simplement défendu sa vie. Me Walsh prétend que la provocation n'était pas assez sérieuse pour que Quinn eût à se servir de son revolver. Il conseille en conséquence qu'un verdict d'homicide involontaire soit rendu.

LA MORT DU JEUNE EGAN

L'enquête du coroner sur la mort de George Egan, âgé de 10 ans, et domicilié au No 38 de la rue Montfort, a été commencée hier matin, et se poursuivra jeudi prochain. Les témoignages apportés hier ont établi, contrairement à ce qu'avait raconté la police, que l'enfant est tombé dans le puits du monte-charge de la "W. Lowmyer Co.", 169 rue William, et non dans celui de la "Duncan Electrical Co." Egan était jouer avec ses petits amis, dans l'ascenseur alors arrêté, celui-ci s'étant mis tout à coup en mouvement. Egan a tenté de sortir. En franchissant le seuil de la porte de sortie, le malheureux a buté et a disparu dans le puits. La victime est morte pendant qu'on la transportait à l'hôpital Général. Les dé- lectives continueront d'éclaircir certains faits demeurés obscurs en attendant la continuation de l'en- quête.

DOULOUREUX ACCIDENT

Un employé des usines Canadian Vickers, J. P. Murray, âgé de 45 ans, et domicilié au No 80 de l'avenue Bennett, Maisonneuve, s'est infligé une double fracture du bras, hier soir, en tombant au bas d'un échafaud de 28 pieds de hauteur. On rapporte que la victime a fait cette chute en essayant de traverser, d'un saut, la distance qui séparait l'échafaud qu'il occupait d'un autre sur lequel il voulait se rendre. L'am- bulance de l'hôpital Général est venue recueillir le blessé.

ACQUITTEMENT

La cause de Reginald C. Stevenson s'est terminée hier à la Cour des sessions, présidée par le juge Décar. L'inculpé a été acquitté. On accusait Stevenson d'avoir essayé d'influencer, par des menaces, les té- moignages de enfants du Rév. M. B. Baldwin dans une cause de sépa- ration entre M. et Mme Baldwin, dont le juge Coderre a été saisi, le 16 avril dernier.

LA NAVIGATION

RETARDE PAR LA TEMPETE

LE SICILIAN A ETE ARRETE DANS LE GOLFE ET A DU JETER L'ANCRE A L'ILE AUX GRUES, AU COMMENCEMENT DE LA JOURNEE. Finalement, il a atteint Québec, à 5 heures et demie. On l'attend ici vers 2 heures, cet après-midi.

Plusieurs navires retardés par la tempête sont arrivés hier. A 10 heures, hier avant-midi, le "Corsican", du Pacifique-Canadien a démarré pour Londres, avec une liste complète de passagers. On rem-arque à bord, les abbés A.-J.-W. Angers, A. Michaud, F.-X.-P. Ri- vaud et H. Gauthier.

Le "Caxambu" a aussi mouillé dans le port. Il vient de Saint-Nazaire, par voie de Barry Roads, Galles du Sud, pour la "France and Canada Steamship Company". Il prendra un cargaison de blé et de farine pour Saint-Nazaire. Le "Caxambu" est un cargo de 2,999 tonnes. C'est un ancien navire allemand, le "Minnabourg", dont le Brésil s'est emparé lorsqu'il a déclaré la guerre à l'Allemagne. Le capitaine, J. Schaeffer, est un Alle- mand, et l'équipage est très cosmopo- lite.

"La France and Canada Steam- ship Co., Ltd.", fera venir plusieurs vaisseaux, ici, avant la clôture de la navigation. Un autre navire allemand dans le port, c'est le "Germanicus", que la compagnie T.-R. McCarthy va charger de grain pour un port du Royaume-Uni.

L'"Alsace" n'est pas partie hier: elle faisait seulement des voyages d'essai dans le fleuve. Ce nouveau cargo prendra, sous peu, un char- gement pour la France.

MOUVEMENT DES CARGOS

Le "Loyal Citizen", a démarré hier, pour Avonmouth. Le "Bay- ford" est arrivé hier, de Bordeaux, et la compagnie T.-R. McCarthy, le chargera de farine pour la France. Le "Norfolk Range", de la compa- gnie Furness Withy, a quitté, hier, le port pour Hull. Le "Manchester" a pris la mer de Manchester, hier. Le "Sardinian", du Pacifique- Canadien, a été signalé à 66 milles à l'est de la Pointe-au-Père, à 1 heu- re 45, mercredi. Le "Cairngowan", de la ligne Thomson, est aussi si- gnalé dans le golfe ainsi que le "Drammensford", (Pacifique-Canadien), qui vient prendre une car- gaison pour la Norvège. Le "Lord Antrim", de la Head Line, a été si- gnalé également au large de Belle-Isle, mercredi après-midi.

L'"Andreas", vapeur grec, a an- cré, hier après-midi. La compa- gnie McLean Kennedy va le charger d'une cargaison pour la Grèce. Le "J.-A. McKee", navire de la marine marchande du gouverne- ment canadien, est parti pour Terre-Neuve, avec une pleine car- gaison générale. Le "T.-J. Drum- mond", navire du gouvernement, a mouillé dans le port, hier, et prendra une cargaison pour la Barbade et la Trinidad. Le "Canadian Adven- turer" doit entrer dans le port, lun- di, afin de prendre un chargement pour Saint-Jean, Terre-Neuve. Le "Canadian Signaller" est attendu à Londres, lundi, avec une cargaison complète. Le "Canadian Miller" a cinglé de Liverpool, le 29 octobre, à destination de Montréal, avec une cargaison complète. On attend le "Canadian Volunteer" vers le 15, avec un chargement de sucre des Antilles.

Un cargo du gouvernement cana- dien, le "Canadian Spinner", sera lancé aux chantiers Vickers, dem-ain après-midi, à 3 heures, au lieu de midi et demi comme à l'ordinaire. Mme Alexander John- ston, présidera à la cérémonie. Le nouveau navire a une jauge brute de 8,350 tonnes et mesure 400 pieds de long.

Mardi et mercredi, une tempête du nord-est a fait rage sur le lac Supérieur. Le "North Star", na- vi- re de la "Great Lakes Transit Com- pany", est arrivé au Sault-Sainte- Marie, mercredi soir, tout couvert de neige et de glace. Il a perdu presque complètement la cargaison

LE PRIX DU PAIN

UN AMI DES BOULANGERS

C'EST AINSI QUE M. D.-J. FIN- LAYSON, VENDEUR DE LA COMPAGNIE OGILVIE FLOUR MILLS, SE DESIGNE LUI-MEME A L'ENQUETE DU COLONEL LAFLECHE.

M. D.-J. Finlayson, 366, avenue Victoria, vendeur de la compagnie Ogilvie Flour Mills, dont le nom a été mentionné fréquemment par les boulangers français dans l'enquête menée par le lieutenant-colonel La- flèche sur la hausse récente du prix du pain, a été le plus important témoin à la séance d'hier après-midi. Il a déclaré que ses seules re- lations avec l'organisation des maî- tres-boulangers canadiens-français sont celles d'un ami en qui les bou- langers ont confiance et à qui ils ont eu recours pour de l'aide et des conseils. La compagnie et ses supé- rieurs ignorent la part qu'il a prise dans le mouvement.

Le colonel Laflèche a demandé au témoin pourquoi les boulangers ont augmenté le prix du pain. M. Fin- layson a alors clairement défini son attitude au sujet de la hausse du pain: "Depuis des mois, a-t-il dit, par suite d'une concurrence jalouse et ruineuse entre plusieurs boulangers canadiens-français, les prix ont été abaissés de 11 sous, à 8, à 9 et à 10 sous pour le gros, et à mon sens la récente modification des prix n'est pas une augmenta- tion mais un rajustement. Les pa- trons mêmes qui faisaient dégrin- goler les prix perdaient de l'argent. Pour cette raison, plusieurs ont dû sortir du commerce, et plusieurs des plus pauvres boulangers ont été contraints de livrer eux-mêmes le pain dans la rue. Les femmes et les enfants de certains boulangers ont dû mettre la main à la pâte. Nul ne connaît mieux que moi la situation des boulangers. A ma connaissance, plusieurs d'entre eux ont essuyé des déficits. Voici une couple de jours, un patron m'a confié confiden- tiellement que depuis 2 ans il a perdu \$7,000. Un autre a dû ven- dre une propriété pour payer ses comptes de farine. Une autre preuve que les boulangers ne font pas d'argent, c'est que souvent les ban- ques ont retourné des chèques en paiement de comptes, avec l'indica- tion: fonds insuffisants. M. Fin- layson a admis que le nombre des chèques retournés n'est pas plus grand qu'il y a 6 ans.

Il a affirmé que par suite de la concurrence, plusieurs boulangers ont réduit la qualité de leur mar- chandise et ont parfois vendu des pains d'un poids insuffisant. Le témoin a dit qu'il n'existe pas d'association des boulangers à Montréal, les boulangers cherchant

seulement à réorganiser la vieille or- ganisation qui existait il y a 20 ans. Il n'y a pas d'organisateur particu- lier, mais les plus actifs semblent MM. Daragon, Daoust et Cloutier. M. Finlayson n'a fait que convoquer l'assemblée de l'autre jour, à la de- mande de plusieurs patrons. Il n'a jamais entendu parler d'une entente de la part des boulangers anglais pour augmenter le prix du pain. D'a- près des conversations avec plu- sieurs boulangers canadiens - fran- çais, M. Finlayson a cru comprendre que les boulangers anglais augmen- teraient leurs prix si les canadiens- français le faisaient. Aucun boulan- ger ne lui a dit qu'il élèverait le prix de son pain. "De sorte que si les boulangers canadiens-français n'a- vaient pas décidé d'augmenter le prix de leur pain, à l'assemblée de samedi, les boulangers anglais ven- draient encore un demi-pain, 12 sous?" a demandé le colonel Laflèche. — Je le suppose. — Alors l'action d'une classe dépend de l'autre? — Je le suppose. — Quel a été l'intermé- diaire entre les deux classes? — Je l'ignore.

M. Finlayson a déclaré qu'il n'a pas parlé à l'assemblée. Il s'est con- tenté de remplir environ 25 billets signés par les boulangers présents qui se sont engagés à vendre au prix convenus ou à remettre le ché- que à des institutions de charité. Les boulangers se sont unanimement ten- dus pour élever simultanément le prix de leur pain à un prix uniforme. C'était une entente pour éliminer la concurrence, mais les boulangers ne pouvaient autrement sans se mettre sur le chemin. En sortant de la salle, M. Finlayson a laissé les billets sur la table et il croit qu'ils sont actuel- lement en la possession de M. J. A. Brosseau.

M. O. Cardinal, président de l'as- semblée de samedi soir, a aussi dé- posé. Il n'est pas membre de l'asso- ciation, mais il a demandé à y être admis. Il a 5 voitures et l'an dernier, il a perdu \$400.

L'INCIDENT CLEMENCEAU LEBRUN

(Service de la Presse associée) Paris, 7. — La démission de M. Albert Lebrun, comme ministre du Blocus a été annoncée dans les journaux de Paris sans commen- taires. Quelques journaux opposi- tionnistes protestent cependant contre l'intervention de Clemenceau qu'ils qualifient de dicta- toriale. L'incident Clemenceau-Lebrun a causé toute une sensation dans le département de Meurthe-et-Mosel- le.

POUR DELIVRER DE LA SURDITE CATARRHALE ET DES BRUITS DANS LA TETE

Si vous souffrez de surdité catarrhale, ou si vous avez l'oreille dure ou si encore vous éprouvez des bruits dans la tête, allez chez votre droguiste et procurez-vous-y une once de Parmit (double force) et ajoutez-y une roquette d'eau chaude et un peu de sucre granulé. Prenez-en une cuillerée à soupe quatre fois par jour. Ceci vous délivrera promptement des bruits de tête ennuyeux. Les narines bou- chées doivent s'ouvrir, la respiration deve- nir facile et la pituite cesser de dégoutter dans la gorge. C'est facile à préparer, cela coûte peu et c'est agréable à prendre. Qui- conque souffre de surdité catarrhale ou de bruits dans la tête devrait faire un essai de cette prescription. (Annonce)

L'ÉTAT DE HUGO HAASE EST DÉSESPÉRÉ

(Service de la Presse Associée) Berlin, 7. — Les médecins qui sont au chevet de M. Hugo Haase, chef du parti socialiste indépendant d'Allemagne, disent que son état est désespéré. On sait que M. Haase a eu la jambe droite amputée, à la suite d'une opération. Il avait reçu une balle dans la jambe en rentrant au Reichstag.

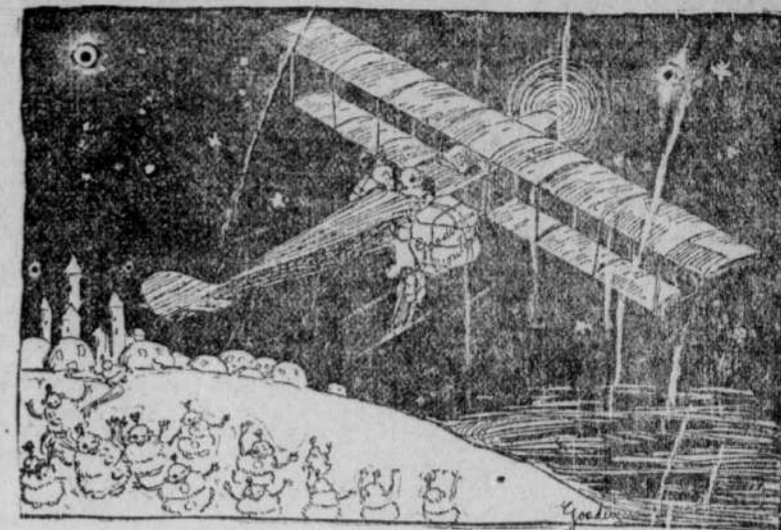
Conservez vos bons habits

Faites-les nettoyer métho- diquement à la Buanderie Toilet. Cela ne vous coûtera que peu mais vous épar- gnera beaucoup.

TOILET LAUNDRY

Company Limited Tél. Up. 7640 "Nous tâchons à votre convenance"

GRANDS MAGASINS GOODWIN



Le Père Noël part en aéroplane pour chez Goodwin

Garçonnetts et fillettes, aux soins des Grands Magasins Goodwin, Montréal.

Enfin! me voilà parti! Je viens de quitter le pays des Lutins, où tous les jouets sont fabriqués, et mon grand aéroplane est rempli de joujoux mer- veilleux.

Mais j'ai une grosse surprise pour vous, mes chers petits. Je vous emmène deux lutins, nommés Toj et Doj. Vous ne savez pas ce que sont des Lutins, n'est-ce pas?

Je vous en parlerai plus tard. Aussi ne manquez pas de voir l'annonce Goodwin tous les jours, et je vous raconterai mon voyage.

PERE NOEL Magasins ouverts à 9 heures. Magasins fermés à 6 heures. Goodwin's LIMITED TELEPHONE UPTOWN 7000

FEUILLETON DU DEVOIR

L'EXILÉE Par M. DELLY

44 (Suite) Devant l'esprit de Myrtô se des- sina la mince silhouette de Mme de Soliers, son fin visage souriant et spirituel, au regard mobile, souvent moqueur... —Le comprendra-t-elle? Le ren- dra-t-elle heureux? Un étouffement lui demeurait que le prince eût choisi cette jeune fem- me... Et pourtant, Irène avait rai- son, ceci expliquait son séjour à Paris, et le changement qui avait fait du père désespéré un homme jeune et charmant comme autre- fois. Elle le revoyait là, assis au bas de ces degrés, près de la chaise longue de son fils. Combien il était sombre et froid!... Et cette volon- té tyrannique dont Myrtô, comme les autres, avait senti souvent le

peine à supporter la lourde cheve- lure teintée d'or fauve par les rayons du soleil... Aux alentours, le sol était cou- vert d'un épais gazon qui étouffait le bruit des pas... Comme Myrtô l'avait fait un jour, quelqu'un ap- paraissait inopinément au tournant du temple. Mais cette fois c'était "lui"... Elle eut un brusque mouvement et pâlit encore davantage. Déjà, il escaladait les degrés et s'avavan- çait vers elle... —Myrtô, que vous arrive-t-il? Nous étions inquiets, là-bas, je suis parti à votre recherche... Il s'interrompit et posa son re- gard sur celui de sa cousine. —Vous avez pleuré, Myrtô?... Qu'avez-vous? Il se penchait et lui prenait la main, en faisant ces questions d'une voix anxieuse. —Oh! ce n'est rien!... Quelques idées noires... murmura-t-elle en essayant de sourire. Mais ce n'était pas le si joli, si rayonnant sourire habituel. Celui- là était triste, presque navrant... —Des idées noires?... Lesquel- les?... dites, Myrtô? Elle baissa les yeux pour éviter ce regard doucement impérieux, et dit, d'une voix un peu tremblante: —Cela ne vaut pas la peine...

Non, réellement, Arpad... —Vous ne voulez pas me dire ce qui vous tourmente? N'avez-vous pas confiance en moi, Myrtô?... Cette confiance, je l'ai cependant envers vous... Les lèvres pâlies de Myrtô eurent une légère crispation... Il y avait pourtant quelque chose qu'il lui avait caché, comme aux autres. —...Non, vous ne voulez pas, Myrtô? Elle secoua négativement la tête, incapable de parler, car sa gorge se serrait soudain. Les traits du prince Milca se contractèrent un peu, il demeura un instant silencieux considérant le pâle visage environné d'une fleur rosée. Puis il dit tout à coup, d'une voix où passaient des vibrations altérées: —Ma mère vous a-t-elle fait une communication relative à... des demandes en mariage? —Oui, dit-elle d'un ton lassé. Je regrette vraiment que le comte Ma- thias et M. Donac aient songé à moi... Je suis confuse d'être l'objet d'un tel désintéressement, et de ne pouvoir répondre à leur demande que par un refus... —Un refus! murmura-t-il. Sa physionomie se détendait, son regard inquiet et assombri s'é-

clairait soudain... —Vous n'avez pas réfléchi?... vous avez dit non ainsi, tout de suite! —Oh! oui! dit-elle avec le même accent de lassitude. Je n'ai pas du tout l'idée de me marier... Non, vraiment, je n'ai pas hésité un instant, et je n'en ai aucun regret. —Myrtô, écoutez-moi... Elle leva les yeux et le vit en proie à une émotion difficilement contenue. —...Je devais vous parler de- main, après avoir connu votre ré- ponses à ces demandes. Mais puisque je sais dès maintenant, je puis vous dire qu'un autre sollicite le bon- heur de devenir votre époux... un autre qui vous aime — il ose l'as- surer — plus que quiconque au monde. Vous avez été pour lui le rayon de lumière, la discrète con- solatrice, mais il voulait plus que votre compassion, il s'est efforcé de redevenir jeune pour ne pas offrir à vos dix-huit ans un fiancé vieilli- moralement et physiquement. Voilà pourquoi il s'est imposé cet exil de plusieurs mois loin de vous afin de vous montrer un prince Milca transformé... Et si j'ai attendu si longtemps avant de vous parler ain- si, Myrtô, si j'ai enduré les plus douloureuses angoisses en laissant d'autres solliciter avant moi votre

main, c'est que je voulais vous per- mettre de comparer, de choisir à votre gré, c'est que je ne voulais pas m'imposer à votre inexpérience de la vie, à votre cœur si admir- ablement charitable, et capable, par compassion pour une âme souf- frante, d'accomplir un sacrifice... Les yeux baissés, ses longs cils frémissant à la joie devenue toute rose, elle écoutait, se demandant si elle rêvait, si c'était bien sa voix chau- de et vibrante qui prononçait ces paroles dont chacune faisait tres- saillir son cœur... —Maintenant, Myrtô, dites-moi si vous voulez devenir ma femme?... Dites-le-moi en toute indépendan- ce... je ne veux pas de pitié, pas de sacrifice, comprenez-moi bien? —Arpad! D'autres paroles n'auraient pu sortir de sa gorge serrée par l'émotion immense, le bonheur inexpri- mable qui l'envahissait soudain, mais ses grands yeux levés vers le prince lui révélèrent, mieux que les mots n'eussent pu le faire, combien le cœur de Myrtô lui appartenait sans réserve. —Merci, Myrtô, ma Myrtô! Il posa longuement ses lèvres sur les mains de la jeune fille, et ils demeurèrent quelques instants si- lencieux, trop radieusement émus pour prononcer une parole.

Il avait le même accent fervent que Mme Ellyani lorsqu'elle avait appelé ainsi sa fille, la veille de sa mort... Et, comme alors aussi, Myrtô protesta: —Arpad, ne dites pas cela! Je ne suis rien... —Si, je le dis, je le répète! Dieu a mis en vous, en votre âme si pure, un admirable reflet de sa lu- mière. Il a permis que vous soyez son intermédiaire près d'un pauvre pêcheur révolté contre Lui. J'ai ressenti votre influence dès les premiers moments où je vous ai con- nue; elle me pénétrait peu à peu, et moi, qui avais juré une éternelle défiance à toutes les femmes, j'es- sayais de m'y soustraire en met- tant, par ma froideur et ma dureté, une plus grande distance entre nous. Vous m'avez dit, Myrtô, que j'étais jaloux de l'affection de mon fils pour vous. C'est vrai... Mais sur- tout, je me révoltais devant ce charme qui attirait à vous tous les cœurs, devant la droiture, la déli- cieuse simplicité, la bonté incom- parable de cette petite âme vaillan- te... Et savez-vous de quoi je vous ai le plus admirée? C'est de votre bravoure, de votre intrépidité devant moi, qui ne voyais que fronts courbés et adhésions serviles à toutes mes volontés, celles-ci fussent-elles des injustices. (A suivre)

Le Journal est imprimé au No 43 rue Saint-Vincent, à Montréal, par l'IMPRI- MERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée), J.A. Cartier, gérant.

CHOSSES MUNICIPALES

L'INSPECTION DES ÉCOLES

M. BOUCHER SOUMET UN NOUVEAU SYSTEME D'INSPECTION MEDICALE DES ENFANTS. A UNE CONFERENCE DES COMMISSAIRES D'ÉCOLES, AVEC LES ADMINISTRATEURS DE LA VILLE.

La visite des écoles et le nouveau système d'inspection des enfants ont fait l'objet d'une importante conférence des représentants des commissions scolaires catholique et protestante, hier, avec les administrateurs de la ville.

Le docteur Boucher, qui a jout d'une latitude assez large l'avènement de la commission administrative, a pu soumettre ses projets tout à son aise, afin d'en recevoir une critique autorisée. M. Décarv, de son côté, a fait l'éloge du directeur du service d'hygiène, qui a accompli des réformes heureuses dans les divers départements confiés à ses soins.

La discussion a roulé, naturellement, sur le meilleur mode possible d'inspection des écoles, et les commissaires intéressés se sont prononcés sur le système actuel, tel que conduit par les autorités sanitaires, qu'ils préfèrent au projet de prendre charge eux-mêmes de la visite médicale des enfants. Les commissaires d'écoles catholiques, pour leur part, sont satisfaits du régime actuel contre lequel ils ne trouvent rien à redire. Si les commissions scolaires doivent faire l'inspection médicale des écoliers, disent-ils, elles devront taxer pour défrayer les dépenses de l'administration de ce nouveau service. Or, la cité recueille déjà une taxe à cette fin, pour ce travail, de sorte qu'en dernière analyse ce ne sera qu'un transfert de taxes, puisque d'une façon ou d'une autre, ce sera toujours le peuple qui paiera.

Quant aux membres de la Commission des Écoles Protestantes, ils voient certaines lacunes dans l'inspection médicale actuelle, mais ils croient qu'il est préférable pour la cité de continuer à diriger ce service. Du moins, ils se disent prêts à faire faire eux-mêmes le travail, à condition que la cité en défraye les frais.

Le docteur Boucher a déclaré franchement être d'accord avec les commissaires protestants sur l'inspection plus ou moins satisfaisante des écoles. Il explique ces lacunes par le fait qu'avant l'avènement de la commission administrative, il ne pouvait diriger son département comme il aurait voulu. Mais il a maintenant les coudées franches, s'il ne dispose pas de tous les fonds dont il aurait besoin, et il a établi un nouveau système dont il attend les meilleurs résultats.

Le président de la Commission administrative a corroboré les déclarations du directeur du Service de Santé, ajoutant que celui-ci avait actuellement toute la latitude voulue pour rétablir son département et particulièrement la division de l'hygiène de l'enfance sur des bases susceptibles de donner des résultats satisfaisants, et que si le département n'était pas administré comme il devrait l'être, le blâme en serait imputé au docteur Boucher.

Jusqu'ici, a dit M. Décarv, M. Boucher a donné satisfaction à la commission administrative qui lui a donné toute la latitude voulue et l'aide nécessaire. Mais cette aide et cette latitude pourront lui être refusées en tout temps si le nouveau système ne donne pas les résultats attendus.

Quant au nouveau système, le président ne peut qu'en dire du bien et en féliciter le docteur Boucher, mais il ne veut pas s'arrêter qu'au côté théorique de la chose, mais le juger réellement qu'après avoir été mis en pratique. En d'autres termes, le nouveau système, tout bon qu'il puisse paraître à sa face même, ne vaudra que s'il est suivi et exécuté à la lettre, et à cette fin sa mise en vigueur demande un personnel compétent et actif.

M. Décarv a ajouté que le docteur Boucher n'aura pas raison de se plaindre de son personnel, sous ce rapport, étant libre pour le présent de démettre ou de choisir ses subalternes. La commission, assure le président, ne s'est pas ingérée dans le choix des administrateurs de la division de l'hygiène de l'enfance.

Si les employés de ce service ne font point leur devoir et continuent d'occuper leur position actuelle, tout en ne donnant pas un travail efficace, la Commission administrative, déclare M. Décarv, en rejettera directement la faute sur les épaules du docteur Boucher.

Le président a donné instruction au docteur Boucher d'envoyer aux commissions scolaires les détails du nouveau système d'inspection médicale des écoles pour que les commissaires de celles-ci l'étudient, le discutent et fassent rapport à la Commission administrative ou au docteur Boucher sur son observance et ses résultats. Les Commissaires pourront discuter le système en tout temps avec le docteur Boucher ou la commission administrative.

M. Décarv a demandé la coopération active des commissaires d'écoles dans la mise en vigueur du nouveau système, et il les prie de signaler directement à la commission administrative tous les cas de négligence ou de mauvaise administration.

Les commissaires ont été enchantés des remarques de M. Décarv, et ont chaudement remercié, lui promettant leur concours le plus entier à l'amélioration de l'inspection médicale des écoles.

L'échevin Creelman assistait à la réunion, et les commissions scolaires catholique et protestante étaient respectivement représentées par le juge Lafontaine, l'abbé Brophy, MM. J. N. Perrault et Aimé Geoffrion, et par le Révérend Dickie, MM. Gilmour et Silver. Le

docteur Boucher, directeur du Service de l'hygiène, était aussi présent.

LE SYSTEME DU Dr BOUCHER

Le docteur Boucher a communiqué aux journalistes les réformes qu'il s'imposent dans le mode d'inspection des enfants d'écoles. D'abord, il a augmenté considérablement le personnel des infirmières qu'il a chargées de la visite médicale des écoles, là où la présence du médecin n'est pas strictement nécessaire; et ce changement libère d'autant les médecins-visiteurs qui sont déjà surchargés de travail.

Il a nommé le docteur Dauth, surintendant médical des écoles avec tous les pouvoirs voulus pour surveiller les médecins qui visitent les écoles et sévir contre toute négligence même partielle. Le docteur Dauth relève directement du docteur Gagnon, chef du département de l'hygiène de l'enfance, et c'est à lui qu'il fera rapport de la conduite des médecins.

En outre, le système comporte l'établissement de fiches pour chaque élève, où sont notés les faits saillants de son état de santé, ainsi que les déficiences physiques dont il peut souffrir. A l'aide de ces cartes, les infirmières et les directeurs de l'école pourront suivre chaque enfant d'une classe à l'autre et constater la nature de son développement.

POUR RENTRER DANS SES FONDS

Les administrateurs ont décidé de poursuivre trois municipalités et deux compagnies, pour recouvrer une somme de \$300,000 qui revient à la ville, pour dette contractée envers elle.

La Compagnie des Tramways lui doit la plus forte somme, soit \$255,072, pour l'épave de la neige, les réparations des rues et autres travaux.

La municipalité de Saint-Michel de Laval doit à la ville, \$24,093; celle de Montréal-Nord \$2,000; et celle de Saint-Léonard de Port-Maurice, \$1,749. Toutes ces dettes consistent en frais de fourniture de l'eau.

La Cie Canada Securities sera poursuivie aussi pour recouvrer un montant de \$50,000, à la suite d'une transaction mauvaise, de la part de la Compagnie dans la vente des obligations de la ville.

PROMOTION POUR LE COL. LOUIS LEDUC

L'un des militaires canadiens-français les plus en vue, le lieutenant-colonel Louis Leduc, vient d'être promu au grade de colonel. Hier, aux quartiers-généraux de la Milice, ses confrères lui ont présenté leurs félicitations et lui ont témoigné leur admiration à la suite de cette promotion qu'il a si bien méritée.

Le colonel Leduc est bien connu de tous ceux qui ont eu des relations avec les autorités militaires en ce district, depuis au-delà de six ans. Il fait partie de la force permanente du Canada depuis de longues années.

Il a mérité, lors de la guerre du Sud-Africain, la Médaille de la Reine. Les ordres de routine qui ont annoncé la promotion du colonel Leduc, déclaraient aussi que le brigadier-général C. J. Armstrong, C.B., C.M.G., était nommé temporairement officier commandant du district militaire No 4.

Il est aussi annoncé que lorsque la force permanente commencera ses exercices, l'habit kaki sera de rigueur. Les carabines Lee Enfields courtes serviront pour les fins des exercices.

L'ANGLETERRE

CRITIQUES CONTRE L'AVENTURE RUSSE

LES DEPUTES OUVRIERS ANGLAIS CONDAMNENT, AUX COMMUNES, L'INTERVENTION BRITANNIQUE DANS LES AFFAIRES DES SOVIETS.

Londres, 7. — Les Communes se sont occupées des affaires russes, hier soir, sans pourtant faire beaucoup de lumière autour de cette question. Les travaillistes ont verbalement critiqué le gouvernement de cette intervention et des dépenses qu'elle entraîne.

Le lieutenant-colonel Leduc, libéral, a même déclaré que les Bolchéviki étaient prêts à négocier une paix à des conditions raisonnables avec l'entente. Le secrétaire de la guerre a répondu longuement pour défendre la politique ministérielle. Il a déclaré que l'intervention militaire en Russie était de la politique anglaise.

Le colonel Ward, qui a rempli une mission officielle en Russie, a pris part à la discussion. Il a été applaudi par les travaillistes, pour ses réflexions sur la révolution. L'orateur a broché un tableau privant de la vie russe pendant la révolution, et il a défendu l'amiral Koltchak.

Il a déclaré que le colonel Malone avait en main les conditions de paix avec les Alliés. Ce dernier opine que l'on peut restaurer l'ordre à condition que l'on permette aux gouvernements actuels de substituer les sujets à des ajustements. Malone a déclaré qu'il a été impressionné par le travail de reconstruction accompli par le gouvernement soviétique. Il a ajouté que

les termes de la paix étaient analogues à ceux de W.-C. Bullitt, qui est allé en Russie avec la délégation américaine. Malone opine que les bolchéviki ne donnent pas de signes de faiblesse militaire. Le colonel donne une entrevue au Daily Herald; il y réfute les accusations d'atrocité des soviets. Le comte Stanhope a présenté un projet de loi relatif aux aubains. Il propose la nationalisation des aubains qui ont résidé 20 ans dans les dominions, ayant bon caractère et sachant l'anglais.

RECETTE DE LONGUE VIE

(Service de la Presse Associée)

Londres, 6. — Le Dr Josiah Oldeniel, qui a une grande réputation comme médecin et comme écrivain, vient de publier une prescription pour faire vivre vieux. D'après le Dr Oldeniel, la vie normale d'une personne qui se nourrit bien est de 90 à 105 ans. Il suffit d'adopter un menu approprié. En se mettant au régime des fruits, une personne est certaine de vivre très vieille, prétend le médecin en question, car les fruits ont l'effet de remplacer les vieilles cellules par des nouvelles. Une vieille personne peut rajeunir en suivant le régime du Dr Oldeniel. Le menu que le savant médecin suggère comporte de la salade aux pissenlits, des oeufs de volaille, du raisin, de la laitue, du lait de vache, du cresson de fontaine, du miel et des salades.

DIPLOMATE GREC

Athènes, 6 (Service de la Presse associée). — M. Nicholas Politis, ministre des Affaires étrangères de Grèce, a été nommé représentant de la Grèce dans le conseil de la Ligue des nations. M. Politis est un diplomate éminent.

LA RESTAURATION DES MINES EN FRANCE

(Service de la Presse associée)

Berlin, 5. — Le "Vorwärts" dit que la restauration des mines du nord de la France suffira à donner du travail pendant huit ans à tous les Allemands en quête d'ouvrage. Cette opinion a été publiée sur le rapport fait par la commission allemande des mines qui a été envoyée en France récemment pour constater les dommages qui ont été faits dans les mines du nord de la France au cours de la guerre.

Les officiers allemands ont déclaré qu'il était difficile de dire exactement quels dommages ont été faits aux mines du nord de la France et par qui ils ont été faits.

LE CONCERT DIDUR

M. Adamo Didur, qui devait donner un concert hier soir sous les auspices des Concerts montréalais, est arrivé hier soir à Montréal, assez fortement indisposé et le concert n'a pu avoir lieu comme il le devait. L'imprésario en fait ses excuses au public et déclare que, si M. Didur est remis avant l'ouverture de la saison au Metropolitan, à New-York, le concert aura lieu d'ici peu. Autrement, il sera remis au printemps. Les porteurs de billets peuvent se les faire rembourser soit à la Société nationale de fiducie au Monument national, soit aux bureaux où ils les ont achetés.

(Communiqué)

LIVRE A LIRE

Demandez Le Petit Monde, recueil de billets du soir publié par

LES DERANGEMENTS D'ESTOMAC TOMAC PROVIENNENT DE L'ACIDITE

Moyen certain, rapide et sans danger de soulager l'indigestion acide.

Les soi-disants dérangements d'estomac tels que l'indigestion des gaz, l'aigre, le rai d'estomac et l'incapacité de garder les aliments, sont probablement dans neuf cas sur dix simplement la preuve qu'une excessive sécrétion d'acidité a lieu dans l'estomac, et y cause la formation de gaz d'une indigestion acide.

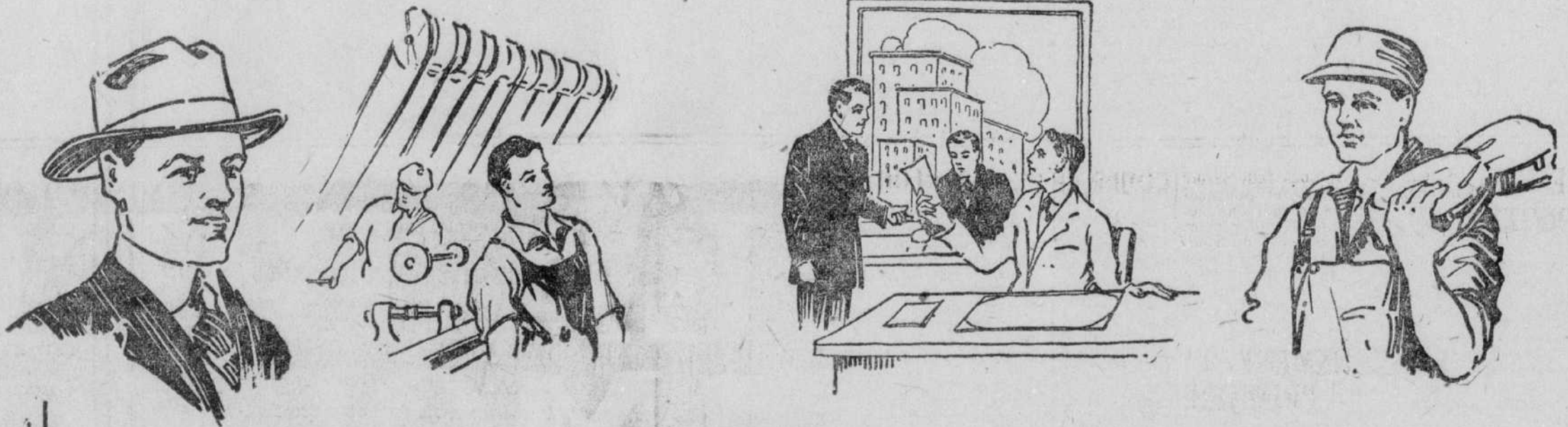
Les gaz dévient l'estomac et causent cette sensation de trop plein, d'oppression de brûlure, tandis que l'acidité irrite et enflamme la délicate membrane qui revêt l'intérieur de l'estomac. Le mal vient entièrement de la sécrétion ou développement excessif de l'acide.

Pour arrêter ou prévenir cet aigrissement des aliments que contient l'estomac, et afin de neutraliser l'acide et de le rendre doux et inoffensif, une cuillerée à thé de magnésie bismurée qui constitue un correctif excellent et efficace, devrait être prise dans le quart d'un verre d'eau, soit chaude, soit froide, après avoir mangé ou toutes les fois que l'on sent des gaz, de l'aigre ou de l'acidité. Ceci adoucit l'estomac et neutralise l'acidité en quelques instants, et c'est un remède parfaitement inoffensif et peu coûteux dans son emploi.

Un antacide tel que la magnésie bismurée, qui peut être obtenue d'importe quel droguiste soit en poudre, soit en comprimés, permet à l'estomac de faire son travail convenablement sans l'aide de digestifs artificiels. La magnésie vient sous différentes formes, c'est pourquoi prenez bien soin de demander et de ne prendre que la magnésie bismurée qui est spécialement préparée pour les fins ci-dessus décrites. (Annonce)

M. Louis Dupire, avec couverture illustrée par M. J.-B. Lagacé. En vente au Devoir, à l'Action française et dans toutes les bonnes librairies au prix de 50 sous l'exemplaire, plus 5 sous par la poste. On peut adresser, si on le désire, les commandes à l'auteur, 43 rue Saint-Vincent. Le commerce obtiendra à l'Action française, immeuble de la Sauvegarde, Montréal, les réductions ordinaires.

Jeunes Gens, ne manquez pas l'occasion



"Si vous désirez savoir si vous marchez au succès, posez-vous cette question: "Suis-je capable de faire des économies?" Si vous l'êtes, l'avenir vous appartient. Si vous ne l'êtes pas, retirez-vous."

Voici un langage clair et vrai:

Voici un sujet de méditation pour nos jeunes gens au Canada. Si vous ne faites pas d'économies, — vous n'arriverez à rien.

Jour par jour, vous piétinez sur place, vous marquez le temps.

Ce n'est pas la manière de réussir.

Ressaisissez-vous; supprimez ces dépenses inutiles que vous faites tous les jours.

Les Obligations de la Victoire vous en fournissent l'occasion.

Achetez un "bon bloc" d'Obligations de la Victoire.

Achetez-les par versements.

Épargnez pour les payer! Vous le pouvez. Et pensez à ce que cet argent économisé représentera pour vous plus tard. Il vous permettra de participer dans quelque entreprise ou de fonder un foyer. Il vous permettra de profiter d'une occasion de faire un placement qui assurera votre succès dans la finance ou dans les affaires. La possession d'un peu de "capital disponible" a souvent été le point de départ d'une fortune.

Épargnez dès aujourd'hui.

Achetez des Obligations de la Victoire

Publié sous les auspices du Ministre des Finances du Canada par le Comité Canadien de l'Emprunt de la Victoire

D'une fraîcheur exquise et d'un goût délicat



PLAYER'S Navy Cut Cigarettes

18c le paquet—deux pour 35c

Le maintien de la haute qualité des PLAYER'S en a fait la cigarette la mieux vendue au monde.

LA GÉOGRAPHIE A L'UNIVERSITÉ

UNE ENTREVUE AVEC M. EMILE MILLER.

C'est ce soir, à l'Université, que M. Emile Miller reprend son cours de géographie, commencé l'an dernier et qui, on s'en souvient, a groupé de si beaux auditeurs. Ce cours, le seul du genre, croyons-nous, qui soit professé dans une université canadienne, se donne le premier vendredi de chaque mois, à 8 h. 15 du soir.

Contrairement à l'opinion couramment admise, ainsi que nous le rappelait obligeamment M. Miller dans une intéressante entrevue, la géographie est loin d'être une école de description littéraire ni un musée de "particularités", non plus qu'un répertoire de statistiques. Elle est avant tout, sinon uniquement, une description raisonnée de ce qui concourt à former la physiologie matérielle et morale du globe.

Le monde physique renferme une large part de ce qui fait nos espoirs, de ce qui inspire nos joies, de ce qui suscite nos frayeurs. C'est vers la terre, en effet, que convergent nos sympathies domestiques, sociales et nationales. Notre existence se déroule dans des conditions matérielles dont on ne saurait toujours faire abstraction. Au lieu d'être de négligeables accessoires à notre si courte vie, ces réalités qui se nomment étendue, espace, distance, différence de niveau, température, revêtement biologique, gîtes minéralogiques, occupation du sol et toutes les multiples conséquences du peuplement humain sont des puissances plus ou moins mystérieuses; elles agissent sur les individus et les collectivités, pour orienter ou pour nuancer leur existence.

Beaucoup de ces phénomènes nous sont tout à fait familiers, d'autres nous restent inconnus, sans rien perdre cependant de leur puissance. A propos de cette dépendance de l'homme à l'égard de la nature, on a parlé de servitude. Le fait est que la nature nous dicte des manières de faire et qu'il est malaisé d'aller à l'encontre de ses exigences; mais tout ce qu'elle nous impose doit être considéré objectivement; elle ne sait rien des douleurs non plus que des joies qu'elle nous cause. Elle ne demande qu'à être mieux comprise, pour mieux servir à nos besoins, pour répondre à nos exigences croissantes.

De même que la dialectique dirige et fortifie nos raisonnements, cette science de la géographie nous fait comprendre l'économie si complexe et si changeante du monde moderne. Elle trouve ses fondements dans les sciences naturelles pour offrir ses conclusions aux sciences morales: politique administrative, économie politique, sociologie, ainsi qu'à l'art d'écrire.

Il est vrai, ajoute M. Miller, en terminant son intéressant interview, que le Canada est un beau, un grand, un riche pays; mais de nos jours les généralisations ne

suffisent pas; il nous faut savoir par exemple en quoi et pourquoi la patrie canadienne possède ces attributs. La savante conférencière apporte à ses arguments de lumineuses démonstrations qui nous font présumer que l'intérêt et le charme ne seront pas absents de ses leçons.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DE NOVEMBRE 1919.

Pédagogie.—Les écoles normales catholiques de filles de la Province de Québec, C.-J. Magnan, p. 129.—L'École normale de Nicolet: discours de M. l'abbé Théo, Melançon, p. 130.—Organisation et fonctionnement de l'enseignement pratique à l'École normale de Nicolet, p. 133.—Le rôle de l'école dans la Province de Québec, p. 135.—Hygiène: conseils à recommander aux enfants des écoles, Conseil supérieur d'hygiène, p. 136.—Madame de Maintenon (suite et fin), Ruth de la Gerbe, p. 137.—Beau rôle de l'instituteur rural, L.-A. David, p. 141.

Documents officiels.—Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique: session de septembre 1919, J.-N. Miller, p. 142.—Réunion des inspecteurs d'écoles de la Province de Québec, 24 juillet 1919, C.-J. Magnan, p. 154.—Bureau central des Examineurs catholiques: session de juin (liste des diplômés modèles), p. 160.—Lettre du Surintendant au sujet des mesures préventives contre les incendies, p. 168.—Comment prévenir les incendies, p. 168.

Chronique judiciaire.—Contestation d'élection, Eugène L'Heureux, p. 169.

Methodologie.—La rédaction à l'école primaire, Nérée Tremblay, p. 171.—Leçon d'anglais d'après la méthode naturelle, J. Ahern, p. 176.—Premières notions de grammaire, p. 180.—Sujets de composition tirés de l'Histoire du Canada, p. 180.—Leçon de choses: le phosphore, p. 181.—Composition d'éléves: le tour du monde en cinq minutes, Isabelle M., p. 182.

Enseignement pratique.—Instruction religieuse: Une page de catéchisme, le Père Monsabré, p. 183.—Langue française: Cours élémentaire, p. 184.—Cours moyen, p. 185.—Cours supérieur, p. 186.—Mathématiques: Arithmétique, p. 188.—Algèbre, p. 190.—Géométrie, p. 191.

Le Cabinet de l'instituteur.—La "Revue Moderne", p. 187.—"Mon Journal", A.-M. T., p. 191.—Les gouverneurs du Canada, p. 192.

Illustrations.—Au cachot..., p. 172.—Le cuisinier improvisé..., p. 177.

ADORATION NOCTURNE

Les membres sont convoqués pour dimanche soir, à 7 heures 30, à l'église Saint-Henri, pour l'office des Quarante-Heures. (Communiqué).

COURRIER DE WATERLOO

(De notre correspondant)

Waterloo, 7. — Une forte tempête de neige vient de s'abattre sur notre ville et ses environs. Il est tombé plus d'un pied et demi de neige. Les compagnies d'utilité publique en ont beaucoup souffert; notamment la Cie du Téléphone Bell et la Southern Canada Power Co. Ltd. Plusieurs fils téléphoniques et de transmission électrique ont été brisés. Nombreux sont les abonnés qui ne peuvent communiquer par téléphone, ni s'éclairer.

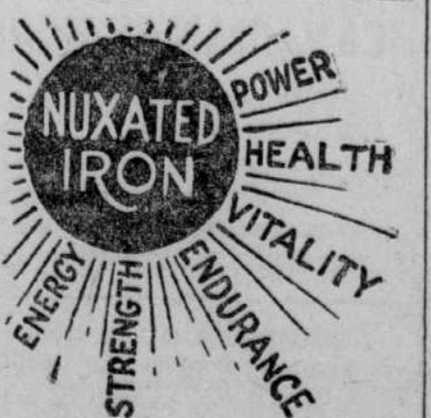
L'on ne se rappelle pas qu'il ait eu, dans le passé, une tempête aussi forte à cette date de l'année. Il est cependant fort probable que cette neige ne demeurera pas, qu'elle disparaîtra sous les premiers rayons du soleil.

—Une épidémie sévit actuellement dans notre ville. Plusieurs personnes, malades de la diphtérie, sont en quarantaine, par ordre du Bureau de Santé. L'on croit que c'est une résultante de la grippe espagnole de l'automne. La mauvaise température que nous avons y contribue beaucoup d'ailleurs. Le patient commence par souffrir d'un mal de gorge; la fièvre apparaît et augmente dans l'espace de quelques heures. Chaque malade est injecté du sérum préventif. Aucune mortalité n'a encore été enregistrée; l'on espère bien que ceux qui en sont atteints s'en relèveront facilement.

MAISONS DE PENSION POUR ENFANTS

Nul n'a le droit de prendre un enfant en pension sans avoir obtenu l'autorisation préalable du Service de Santé puis une licence du département des Licences et privilèges.

Ceux qui tiennent actuellement des maisons de pension pour enfants, sans licence devront se mettre immédiatement en règle, faute de quoi ils seront poursuivis. (Communiqué du bureau d'hygiène)



FER NUXATE — puissance — santé — vitalité — endurance — force — énergie.

Le Fer Nuxaté accroît la force et l'endurance des personnes délicates, nerveuses, épuisées, en deux semaines de temps en bien des cas. Il a été employé et recommandé par des hommes tels que M. Charles A. Towne, qui fut sénateur et candidat à la vice-présidence des États-Unis; l'hon. Anthony Caminetti, commissaire général des E. U.; aussi par M. G. W. Atkinson, juge de la Cour des revendications des États-Unis à Washington, et par d'autres encore. Demandez l'avis de votre docteur ou de votre dentiste à ce sujet.

LA BIÈRE MOLSON

EST UNE ALE MURIE ET BIEN BRASSÉE

Si vous aimez l'ale un tant soit peu, — et que vous l'aimiez pétillante, riche et crémeuse, — vous apprécierez la qualité et l'arôme de la bière Molson.

Le genre de bière qui est le genre type de la brasserie Molson exige tout le soin et toute l'attention aux détails qui sont le résultat de 133 années d'expérience dans le brassage d'aies excellentes.

Chaque bouteille de bière Molson est parfaitement égale au genre type quant à la pureté, la qualité et à la nature saine.

Commandez la bière Molson si vous voulez une ale mûre et bien brassée, ayant un arôme distinctif pour son goût délicieux.

Cherchez toujours l'étiquette Molson et la capsule servant de bouchon, sur chaque bouteille. Cela paie de s'assurer que vous obtenez ce que vous demandez.





Les amateurs craignent pour Eugène Brosseau

Plusieurs fervents du sport de la boxe croient que l'ancien champion amateur a accepté une tâche trop dure en se battant avec Levinsky, lundi soir au Monument National.

Eugène Brosseau n'est-il pas imprudent en acceptant de se battre avec Levinsky? Voilà une question qui nous est posée vingt fois par jour par les admirateurs de notre pugiliste montrealais. Les amis de l'ancien champion amateur d'Amérique croient que le protégé de Dan Morgan est trop lourd pour Brosseau et qu'en acceptant de se battre avec le champion du monde des poids mi-lourds, Brosseau commet une grave erreur. Nous ne voulons pas être trop optimistes, mais nous croyons sincèrement que Brosseau n'aura pas le plus mauvais des Levinsky et d'ailleurs ce ne serait pas un déshonneur pour notre étoile locale et s'il était défait par un adversaire de la trempe et du poids de Levinsky, car celui-ci aura sûrement un avantage d'au moins douze à quinze livres sur Eugène, mais si au contraire notre favori sortait victorieux de cette rencontre qui doit avoir lieu lundi soir prochain au Monument National, ce serait pour

lui un grand honneur et les engagements pleuraient dru comme mouches. La chose n'est pas impossible car Brosseau entrera dans l'arène en condition parfaite et comme il comprend qu'il a tout à gagner en triomphant de son adversaire, il ne perd aucune chance et s'il peut lui donner le coup de grâce il le fera volontiers. Quel que soit le résultat de la bataille du 10 novembre les amateurs du sport de la boxe peuvent être assurés d'assister à un combat intéressant au possible, et il est certain que personne ne regrettera de s'être rendu au Monument lundi soir prochain et que tous les fervents de la boxe auront pour leur argent. En plus de cette bataille principale, M. Billey Moorhouse mettra à l'affiche plusieurs autres combats importants, car c'est l'intention de la direction du club Regal de préparer un programme exceptionnel pour cette séance qui ne sera pas de si tôt oubliée.

LES PARENTS DOIVENT ENVOYER LEURS ENFANTS AU NATIONAL

Tous en seraient si l'on voulait bien écouter les conseils de l'abbé Bocquillon

DEVENONS MEMBRES

Nous avons maintes fois recommandé aux parents d'aider le National en s'inscrivant ou en faisant inscrire leurs enfants comme membres. Le temps se prête admirablement à une telle formalité, car le temps commencera sa deuxième année d'existence prochainement avec un beau noyau de membres, mais il faut encore plus pour affirmer davantage à nos voisins que les Canadiens français savent supporter leurs institutions. Et puis, nous dirons avec l'abbé Bocquillon: "Voulez-vous que vos enfants frères, délicats, mièvres, recouvrent des couleurs et des formes qui indiquent la santé et la force? Habituez-les aux sports. Voulez-vous qu'ils perdent cette habitude de s'enrhumer si facilement dès qu'ils mettent le nez dehors sans être enveloppés dans les couvertures? Habituez-les aux sports. Voulez-vous que leur poitrine respire d'une façon plus normale, plus régulière, qu'ils cessent d'être

essoufflés au premier effort, à la moindre course? Habituez-les aux sports. Voulez-vous les voir dans le monde acquiescer cet esprit d'initiative, de bonne confiance en soi et en ses forces, nécessaires dans la vie privée, civile et commerciale? Habituez-les aux sports. "Après quoi soyez fiers et heureux de votre oeuvre. "Ils ne réunissent pas encore toutes les conditions requises pour être à même de jouer des couples au milieu des difficultés de la vie, se pousser et se créer une situation; mais le principal est fait. La base sur laquelle vous allez édifier l'oeuvre intellectuelle et morale est solide. Vous pouvez construire. Les fondations ne s'écrouleront pas sous l'édifice." En les inscrivant comme membres, vous aidez à les mieux "édifier", tout en solidifiant davantage les fondations de notre grande association athlétique.

SMITH CHERCHE À RENCONTRER LE CHAMPION O'DOWD

Dans une lettre qu'il nous écrit relativement à la prochaine visite de Jeff Smith à Montréal, où il se rencontrera avec Eugène Brosseau, Al Lippe nous informe qu'il est convaincu que son protégé vaincra le Canadien et qu'ensuite il rencontrera et terre pour tâcher d'obtenir une rencontre entre Smith et Mike O'Dowd, pour le championnat du monde. Naturellement Al Lippe se plaint que O'Dowd a toujours évité Jeff Smith et voici ce qu'il ajoute: "La boxe professionnelle n'est pas conduite comme elle devrait l'être et il serait grand temps qu'une commission soit établie pour contrôler les batailles en notre pays, afin que les champions qui craignent de défendre leur titre soient déclarés hors concours et mis au rancart. "Lorsque j'étais le gérant de Abe Attell", continue Lippe, "nous n'avons jamais choisi nos adversaires. Les promoteurs les choisissent eux-mêmes et Attell les rencontrait. Y a-t-il un champion d'aujourd'hui ou du passé qui s'est battu aussi souvent que Attell dans des batailles avec décision? Ce grand boxeur poids-plume s'est battu jusqu'à deux fois dans une semaine et ce dans des rencontres où on donnait une décision. Il ne s'informait jamais de la pesanteur de ses adversaires. S'ils ne pesaient pas de cent trente-cinq livres il ne s'en occupait pas. Que ce serait donc beau si la boxe qu'on séduisait encore aujourd'hui quelques pugilistes de la trempe de Attell. "Smith est un autre boxeur du même genre. Il est prêt à se mesurer contre n'importe quel boxeur poids-moyen du monde. Si jamais il a la chance de se battre pour le championnat et qu'il le remporte, je défie qui que ce soit de venir dire que Jeff refuse de le rencontrer." Lippe n'a toujours la défaite de Knockout Laughlin sur le coeur et naturellement il n'oublie pas de nous en parler. "Laughlin a été pris par surprise", ajoute-t-il, "il était trop confiant et il ne comptait pas que Brosseau se soit beaucoup plus que lui. Je suis convaincu que si les deux boxeurs se rencontraient encore une fois, votre "Gene" ne pourrait obtenir le même résultat aussi vite et il serait probablement bien différent. C'est un coup chanceux qui a terrassé Laughlin et Brosseau ne pourrait le répéter dans mille ans".

BEDARD EST EN TETE DE LA M. B. A.

LE REPRESENTANT DU CLUB ELECTRA ROUGE A UNE MOYENNE DE 200 POUR LES PARTIES JOUEES A DATE — LE CLASSEMENT DES EQUIPES.

Arthur Bédard, le champion joueur de quilles de la province, est actuellement en tête de la classe "A", de la Montreal Bowling Association, avec une moyenne de 200 pour quinze parties. Napoléon Labelle, du Crescent, est en deuxième position avec une moyenne de 195.8.

Table with 4 columns: Club Name, P. (Parties), Pts. (Points), Moy. (Average). Lists various bowling clubs and their performance metrics.

Table with 3 columns: Club Name, G. (Games), P.C. (Percentage). Lists bowling clubs and their game statistics.

DANS LA LIGUE INDUSTRIELLE

Les joutes disputées hier soir dans la série de la ligue de quilles Industrielle, ont donné les résultats suivants:

Table with 2 columns: Name, Score. Lists players like Geo Hall Coal, Painter, Burns, LaCroix, LeBel, McCuaig and their scores.

Table with 2 columns: Name, Score. Lists players under Smardon Shoe like Audy, Picotte, Racette, Bernier, Bédard.

Table with 2 columns: Name, Score. Lists players under Crane like Armstrong, Smith, Corbel, Jamieson, Gittleson.

Table with 2 columns: Name, Score. Lists players under Henry Birks like Woodcock, Richard, Griffin, Palmer, Dudley.

Table with 2 columns: Name, Score. Lists players under C.P.R. No 2 like Harrison, Felmingham, Turgeon, Bourgeois, Jones.

Table with 2 columns: Name, Score. Lists players under Grand Tronc like Brodeur, Garmel, Platts, Savage, Allen.

Table with 2 columns: Name, Score. Lists players under Standard Eng. like Shaver, Matthews, Sharpe, Bolt, Cairns.

Table with 2 columns: Name, Score. Lists players under Alex. Bremner like Gleason, Bremner, Cullen, Picard, Legault.

Table with 2 columns: Name, Score. Lists players under Canada Cement like Pubé, Lamy, Fitzpatrick, Abbott, Buckle.

Table with 2 columns: Name, Score. Lists players under Holt-Renfrew like Foucher, Goudreau, Chagnon, Richard, Kyle.

Table with 2 columns: Name, Score. Lists players under Imperial Tobacco like St-Maurice, De la Durantaye, Vendels, Ledoux, Salmon.

Table with 2 columns: Name, Score. Lists players under C.P.R. No 1 like Sullivan, Vohl, Pepin, Millette, Huber.

Table with 2 columns: Name, Score. Lists players under C.P.R. No 2 like Sullivan, Vohl, Pepin, Millette, Huber.

LE BIEN-ÊTRE DE LA JEUNESSE

Afin de subvenir à ses besoins toujours croissants, les dames patronesses de l'Association du Bien-Être de la Jeunesse organisent pour les 19 et 20 courant, deux grands euechres qui auront lieu à l'Assistance-Publique, angle des rues Berri et Lagache. Les prix très nombreux et de valeur seront exposés chez MM. Morency, encadreurs, 346 Ste-Catherine est, du 15 au 18 courant. Le nombre des billets étant limité, comme ils s'envolent rapidement, les personnes qui désirent s'en procurer peuvent s'adresser au No 183 St-André, tel. Est 4443. Dimanche le 16 de ce mois, l'Association du Bien-Être célébrera sa fête patronale, la St-Stanislas, par une messe solennelle, à 11 h, dans l'église du Sacré-Coeur, rue Ontario. Le sermon sera donné par M. l'abbé Richard, p.s.s., aumônier de l'oeuvre. Un grand nombre de personnalités importantes ainsi que les membres au nombre de six cents, ont reçu une invitation pour la circonstance. Le public, en général, spécialement les parents, sont priés d'assister à cette fête pour l'enfance et la jeunesse. Nul doute qu'ils y puiseront des enseignements sages et utiles par le temps qui court. Une nouvelle qui réjouira assurément les membres de cette incomparable société, c'est que Son Honneur le maire Martin, Madame la mairesse, ainsi que M. I. Vautrin, député de St-Jacques, prendront part à ces fêtes. Nous en reparlerons.

MONTREAL SERAIT ADMIS DANS LA LIGUE

New-York, 7. — Si l'on en croit une nouvelle parue dans la "New York Tribune", la ligue de baseball internationale sera réorganisée l'an prochain et les villes de Toronto et Montréal feront partie du circuit. Le club Montréal sera la propriété de M. J. K. L. Ross si le projet est mis à exécution.

M. McDONALD CRAIGNAIT TOUJOURS DE PARTIR POUR SON VOYAGE REGULIER

LA SANTE D'UN DE NOS PLUS POPULAIRES CONDUCTEURS ETAIT SI MAUVAISE QU'IL ETAIT A LA VEILLE DE LAISSER SON EMPLOI.

Si vous avez passé une fois sur la ligne du Canadian National, entre Dartmouth et Windsor Junction, vous connaissez certainement le capitaine Ronald McDonald, en charge du train de passagers entre ces deux endroits, depuis quelques années. Il n'y a probablement pas un conducteur mieux connu et plus populaire par tout le Canada, que le capitaine McDonald ou comme ses amis l'appellent "Curly". Il est à l'emploi du Canadian National depuis trente ans dont vingt-cinq sur la ligne principale. Sa courtoisie et son amabilité lui ont gagné l'estime et le respect de tous ceux qui le connaissent. Le capitaine demeure à Truro, mais est attaché au bureau de Dartmouth. Depuis plus de trois ans le capitaine souffrait de maux d'estomac et d'affaiblissement général, lorsqu'il y a quelques semaines, il se décida de prendre le Tanlac. La première bouteille lui fit tellement de bien qu'il en acheta une autre, puis une troisième et ainsi de suite. Mais laissons parler le capitaine lui-même: "Le Tanlac a refait un nouvel homme de moi, dit-il. De fait, je me sens aujourd'hui presque aussi bien que lorsque j'occupais ma position pour la première fois, il y a trente ans. Et cependant lorsque j'ai commencé l'usage du Tanlac, je venais de dire à ma femme que je serais bientôt forcé d'abandonner mon ouvrage si un changement radical ne se faisait pas dans ma condition. Je souffrais de mauvaise digestion depuis trois ans. Mon appétit était disparu et le peu que je mangeais s'écroulait dans mon estomac et formait des gaz qui me gonflaient comme un ballon, et me rendaient malade que s'en était dégoutant et me causaient une douleur aiguë au creux de l'estomac. Il était absolument inutile pour moi d'essayer de déjeuner le matin, car je renvoyais invariablement toute nourriture que je pouvais prendre. Même les rôtis et les mets les plus légers m'incommodaient. J'avais de fortes douleurs au coeur, et la nuit les gaz me causaient des serrements de coeur tellement forts que je devais me lever et marcher afin de reprendre ma respiration. Je ne profitais d'aucun mets et je perdais mes forces et maigrissais continuellement. J'en vins à un point où j'avais toujours horreur des repas, car ils me faisaient souffrir invariablement une demi-heure après. J'avais aussi une toux agaçante attribuée au mauvais état de mon estomac et non seulement je me sentais bien misérable mais j'empirais tous les jours. Le matin je me réveillais fatigué, avais horreur de quitter mon lit, et c'était toujours avec répugnance que je partais pour mon voyage régulier. J'avais presque décidé d'abandonner ma position et d'aller dans l'Ouest où j'espérais que le changement de climat m'apporterait quelque soulagement puis qu'aucune préparation ne le pouvait. Cependant, quelque chose dans les déclarations en faveur du Tanlac que j'avais lues, attira mon attention. Il me sembla qu'elles étaient sincères et cela me décida à l'essayer. J'en suis rendu à ma cinquième bouteille et les résultats en ont été rien moins que merveilleux. Mon appétit n'a jamais été meilleur et je puis manger trois bons repas par jour sans qu'aucun gaz ou douleur ne viennent m'incommoder. Je dors comme une bûche, cette sensation de fatigue continuelle est disparue et je reviens de mon ouvrage toujours de bonne humeur. En un mot je me sens tout différent. J'ai recommandé le Tanlac à plusieurs confrères et je suis heureux de faire la présente déclaration en vue du bien qu'elle procurera peut-être à d'autres en les décidant à prendre le Tanlac."

Le Tanlac est maintenant en vente à Montréal, dans les pharmacies Jassby, dans les pharmacies du Dr Leduc et dans les pharmacies de MM. Quenneville, Guérin et Bélanger, sous la direction personnelle du représentant spécial du Tanlac.

Tanlac est vendu à Montréal par les pharmacies Jassby, celles de la Cie du Dr Leduc, et celles de Quenneville, Guérin et Bélanger, sous la direction personnelle d'un représentant spécial du Tanlac.

(Annonce)

LES ÉLECTIONS AU MONTAGNARD

C'est ce soir qu'a lieu l'Assemblée annuelle du club de raquetteurs Le Montagnard au No 149 de la rue Berri, alors que les rapports annuels du trésorier et du secrétaire seront présentés et que l'on fera le choix des officiers pour le prochain terme. Dame rumeur veut que M. J. A. Morand, qui remplit la charge de trésorier depuis trois ans, soit appelé au poste de président de ce populaire club de raquetteurs. Comme cette assemblée est la plus importante de la saison il est à espérer que tous les membres se feront un devoir d'être présents pour 8 heures 30 précises.

MIKE O'DOWD VICTORIEUX

Paterson, N. J., 7.—Mike O'Dowd, champion du monde des poids moyens a mis Billy Kramer hors de combat hier soir à la troisième ronde d'une bataille qui devait durer dix reprises au théâtre Lyceum de cette ville. O'Dowd a forcé la bataille du commencement à la fin et malmena fort son rival jusqu'au moment qu'il porta un crochet de droite à la mâchoire de Kramer, coup qui mit fin à la bataille.

STYLE HEADQUARTERS

WALTER Society Brand Clothes

Style pour jeunes hommes de 16 à 60 ans

C'est un magasin pour jeunes hommes, et aussi pour ceux plus âgés qui restent jeunes de dispositions. Et rien ne le démontre d'une manière aussi concluante que les vêtements que nous offrons à votre choix cet automne.

Vêtements Society Brand

Pour jeunes hommes et ceux qui restent jeunes

FAITS AU CANADA

Il y a de nombreuses teintes et maints patrons nouveaux pour l'automne, de nouvelles touches de chic dans la coupe, de nouvelles caractéristiques que vous devriez voir pour savoir ce qui est correct. Nous vous attendons. Ce nous sera un plaisir de vous montrer toutes les excellentes choses, et nous savons que vous aurez du plaisir à les regarder.

Votre Apparence

— sera parfaite si, en même temps que de beaux et bons vêtements, vous portez un chapeau, une chemise et une cravate du dernier cri. — Dans ces articles de notre commerce, c'est la qualité qui prime.

MORIN & FRERE

7 EST, RUE STE-CATHERINE
Près Boul. St-Laurent.

Ce Grafonola Columbia pour \$5.00 Comptant

Et \$1.25 par semaine — \$10.60 — est tout ce que vous avez à payer pour posséder ce Grafonola et 12 morceaux de musique à votre choix.

REPARATIONS
Consultez-nous pour la réparation de votre graphophone ou piano. Nos prix sont très modérés. Ouvrage garanti.

Grafonolas et Records
Notre assortiment de Grafonolas et Records Columbia est le plus complet à Montréal. Demandez notre catalogue Français.

Pianos et Graphophones vendus à termes faciles

CANADIAN GRAPHOPHONE & PIANO Co.

Immeuble Banque Nationale
204 STE-CATHERINE EST, MONTREAL.
A. A. Gagnier, gérant. Tél. Est 3539.

Le plus grand magasin de records Columbia à Montréal.
N. B. — Tous les lecteurs du "Devoir" sont cordialement invités.

IMPORTANT

Spécial pour cette semaine MESSIEURS: —

Plus de 400 chapeaux de feutre, couleurs assorties, haute qualité, derniers styles. Offert au prix exceptionnel de \$2.00.

Aussi quantité considérable de casquettes, derniers goûts, à \$1.00.

SOYEZ LES PREMIERS A CROISIR

McComber HATS

163 STE-CATHERINE EST

LOEW'S

Alice Brady dans "The world to live in"

"C'était une sténographe le jour, une habitante du Broadway le soir — elle cherchait le bonheur et le trouva."

Vue comique — Gazette hebdomadaire

Principal acte de vaudeville McCONNELL ET SIMPSON dans leur comédie hilarante "AT HOME"

Et autres grands numéros

Représentations continues, de 1 à 11 h. Après-midi, 10-15; soir, 25-30. Prix de soirée, le samedi, le dimanche et les jours de fête.

queurs soient bientôt dénichés et conduits à la cour du recorder.

ETATS-UNIS

POUR QUE TOUS SOIENT SERVIS

EN ATTENDANT L'EFFET DES PROCEDURES DEVANT LA COUR D'INDIANAPOLIS. LE GOUVERNEMENT AMERICAIN PREND LE MOYEN D'ASSURER AUX DIFFERENTS DISTRICTS LEUR PART DE COMBUSTIBLE.

(Service de la Presse associée) Washington, 7. — Bien que l'on espère généralement que les procédures de la Cour d'Indianapolis samedi ouvriront la voie au règlement de la grève des charbonniers, les agences du gouvernement ont néanmoins adopté des moyens plus efficaces de protéger le public contre le manque de charbon qui, presque sûrement, va résulter de la suspension prolongée du travail dans les mines. L'administration des chemins de fer, la grande distributrice du charbon dans le pays, s'est rendu compte qu'il se dépense trois fois plus de combustible que les mines n'en produisent actuellement. Aussi, par l'entremise de son comité central de charbon récemment établi, elle a pris des mesures sévères pour arrêter l'expédition du charbon sur les navires étrangers. Des centres de plus en plus nombreux demandent du combustible et l'administration des chemins de fer leur distribue tout le charbon disponible. L'administrateur général Hines a demandé aux directeurs régionaux des chemins de fer de l'état d'éliminer les trains, s'il y a de l'intérêt public, ou de ne pas encore annoncer de réduction générale du transport. La défense de l'expédition du combustible à l'étranger a été la première mesure prise par le gouvernement depuis le début de la grève, samedi dernier. Le comité central a déclaré que les navires qui appartiennent au gouvernement et que le tonnage battant pavillon américain recevraient encore leurs provisions de charbon mais que les navires étrangers devraient attendre à la fin de la grève.

L'action du gouvernement ressemble à celle qu'a prise le gouvernement anglais lors de la dernière grève des chemins de fer. Les officiers n'ont pas prédit l'effet de cet embargo puisque Washington ignore le nombre de navires étrangers dans les ports américains qui dépendent pour leur provision de charbon des mines américaines. Il semble que le comité central a l'intention d'accorder la préférence aux expéditions par terre pour la distribution du combustible. Les chemins de fer auront la permission de s'approvisionner de charbon avant les navires, même américains. Les ordres de priorité seront observés à la lettre. On divisera l'approvisionnement de charbon, disent les membres du comité, puisque le combustible actuellement disponible et en transit est juste suffisant pour les besoins domestiques et le transport océanique nécessaire.

Avant de quitter Washington pour Indianapolis, hier soir, l'assistant du procureur général M. Ames, qui a en main la cause du gouvernement, a déclaré que sa politique n'était pas changée et qu'il allait essayer de faire renouveler son injonction temporaire. Les rapports des agents du département de la justice, des mineurs et des opérateurs indiquent peu de modifications des conditions de la grève si ce n'est que les opérateurs déclarent que 44 mines unionistes de l'ouest de la Virginie travaillent, soit un gain de 32 sur samedi dernier. Les officiers de la fédération américaine du travail et des mineurs nient ces rapports et affirment que les grévistes ne cèdent nulle part.

Des rumeurs ont circulé, apparemment originaires de sources officieuses, disant que l'injonction pourrait être entendue en Cour dans une semaine sans préjudice de part ni d'autre. L'injonction devait normalement venir en Cour fédérale d'Indianapolis demain. On ajoute que le président de la fédération, M. C. Gumpers, va demander de nouveau au procureur général de rappeler l'injonction et de cesser toutes procédures judiciaires en affirmant que cette conduite terminera la grève dans les 48 heures. M. Palmer était absent de la capitale hier, mais la déclaration du juge Ames disant que le gouvernement n'agirait pas par compromission pour cette grève qui est illégale, semble être le dernier mot de ce litige. Le retrait de toutes les procédures, disent les deux parties, permettrait aux comités des salaires des mineurs et des opérateurs de déterminer une entente sur les salaires. D'autre part, les grévistes opinent que des nouvelles mesures de sévérité contre les officiers de l'union des mineurs ne feront que prolonger la grève.

Les officiers du gouvernement ont pris de nouveau connaissance des approvisionnements de charbon, et bien que ceux-ci indiquent qu'il y a du combustible en quantité suffisante pour les besoins immédiats, ils ont vu que la dépense quotidienne est de six millions de tonnes tandis que la production ces jours-ci n'est que de trois millions et demi de tonnes. Il est facile de juger de la durée de l'approvisionnement maintenant disponible.

LA DEFENSE Indianapolis, 7. — Les avocats des mineurs ont présenté en cour hier une motion pour faire renvoyer l'ordre émis contre les officiers de l'union des mineurs, ordre qui les empêche de diriger et d'encourager le chômage des 425,000 grévistes. Cet ordre a été émis vendredi dernier et l'audition de l'injonction temporaire est fixée à demain.

La motion déclare que la pétition du gouvernement, demandeur en la cause, ne fit pas s'il a intérêt dans le litige. Elle dit que le gouvernement était au courant des procédures d'entente qui ont précédé la grève et que le secrétaire du Travail, M. Wilson, a demandé au nom du gouvernement aux mineurs et

L'IRLANDE

LA PLEINE AUTONOMIE

SIR HORACE PLUNKETT NE VOIT DE SOLUTION AU PROBLEME QUI SE POSE DANS SON PAYS QUE DANS L'OCTROI D'UN GOUVERNEMENT QUI CONDUISE LUI-MEME SES AFFAIRES.

Londres, 7 (Service de la Presse associée). — Sir Horace Plunkett, discutant la nouvelle que le comité du gouvernement qui s'occupe de la question irlandaise avait accepté la proposition de créer deux parlements irlandais séparés, avec une forme d'autorité suprême au-dessus des deux parlements, a réitéré les arguments qu'il fait valoir dans son discours au club national libéral le 29 octobre, alors qu'il s'est fait l'avocat de la pleine autonomie du peuple irlandais. Sir Horace, faisant allusion à ce discours, a déclaré : "J'ai alors posé cette condition comme essentielle au règlement qui aurait grande chance de recevoir, sinon immédiatement du moins finalement, l'appui de la majorité du peuple irlandais. Dans la controverse, j'ai insisté sur une Irlande unie, avec un parlement constitué démocratiquement, ayant la direction de toutes ses affaires, hors celles de la politique étrangère et de la défense. Le rapport sur lequel vous attirez mon attention requiert deux parlements, un pour le nord et un autre pour les trois provinces du sud, tandis que le parlement irlandais qui dictera la politique nationale est réduit à une sorte de conseil qui n'aura jamais de dignité ni de force avant que les deux nouveaux parlements n'endossent comme pouvoirs essentiels ce que l'opinion nationale et étrangère considèrent comme tel. Ce règlement devrait être imposé de force à l'Irlande et le seul résultat de cette contrainte sera de rendre la situation pire qu'elle n'est actuellement."

Sir Horace a déclaré que le seul moyen de remplir la condition fondamentale, savoir l'appui de la minorité du peuple irlandais, et le règlement de la difficulté de l'Ulster, c'est d'abord "de reconnaître que le parlement britannique ne peut plus parler de la majorité des Irlandais qui ne sont pas représentés à la Chambre. Tout ce que Westminster peut faire, c'est de présenter à l'Irlande une offre définitive d'entière autonomie parmi les nations autonomes de l'Empire. Il faut alors laisser le parlement s'établir sur une base démocratique et avant toutes fonctions parlementaires, le laisser en venir à une entente par négociations entre la majorité et la minorité en Irlande, entente relative aux garanties que la constitution doit fournir à l'Irlande au point de vue économique et des autres conditions qui différencient le coin nord-est de l'Irlande sous certains rapports du reste du pays. Comme je l'ai déclaré dans mon discours, l'Ulster, en négociant à titre de minorité avec une grande majorité, a droit de demander que l'Entente reçoive la sanction du gouvernement britannique, pour savoir si cette entente comporte des garanties suffisantes pour ses intérêts."

A. C. J. C.

CONSEIL ANNUEL DE L'UNION REGIONALE

L'Union Régionale de l'A. C. J. C. pour le district de Montréal tiendra, le 9 novembre 1919, dans la paroisse de St-Stanislas, son neuvième conseil annuel. Mgr l'archevêque Bruchési a bien voulu accorder son haut patronage à cette convention. La question mise à l'étude, "Les coopératives" est de la plus grande actualité.

Un léger coup d'oeil sur le programme nous montre que l'organisation des séances n'a pas été laissée au hasard; la partie sérieuse de cette convention comprend un discours du président de l'Union régionale, M. Damase St-Maurice, une allocution de M. l'abbé W. Lessard, l'allocution du cercle St-Stanislas, et les rapports du secrétaire et du trésorier de l'U. R. Ceci pour l'avant-midi. Dans l'après-midi se fera la discussion du sujet indiqué. M. le notaire E. Jamin remplira l'office de rapporteur. Les représentants des unions régionales de Québec, Ottawa, les Trois-Rivières, Sherbrooke, St-Hyacinthe, Joliette et Chicoutimi, les représentants du Comité Central et de Mgr l'Archevêque, le R. P. E. Colclough, S.J., porteront tour à tour la parole.

Dans la soirée, il y aura séance récréative. Plusieurs morceaux de chant ou de musique seront exécutés, coupant en deux parties la conférence qui donnera le R. P. O. Hébert, S.S.S., sur l'A. C. J. C. M. le curé A.-V.-S. Piette, de St-Stanislas, ouvrira la convention par une allocution.

Dimanche matin, à huit heures, messe et communion générale dans l'église de St-Stanislas.

aux opérateurs de se réunir de nouveau sur la question des salaires. La motion des grévistes allégué que les exigences de la guerre ont peu à peu cessé et elle nie que le droit à la grève soit illégal.

NAVIRES AFFECTES New-York, 7. — Le nombre des navires affectés par la grève dans le port de la métropole est de 210. L'ordre de discontinuer les chargements de charbon immobilise ces vaisseaux. Plusieurs d'entre eux sont des navires anglais qui pourrissent s'approvisionner à Halifax. On fait remarquer que pendant la grève des débarqueurs ces navires ont pris leur provision de charbon dans les ports canadiens. On ne sait ce que feront les navires des autres nationalités.

L'EMPRUNT

LES MILLIONS S'ACCUMULENT

LES DERNIERS RAPPORTS DES SOUSCRIPTIONS A L'EMPRUNT NATIONAL DONNAIENT HIER SOIR LE GRAND TOTAL DE \$253,783,600. — L'ONTARIO APPROCHE LES CENT CINQUANTE MILLIONS. — NOTRE PART.

Toronto, 7. — Le total des souscriptions à l'emprunt de la Victoire est de \$253,783,600, suivant le rapport transmis hier soir. Voici la part de chaque province: Ontario (y compris Toronto) \$148,218,850; Colombie-Britannique 10,668,100; Alberta 5,398,750; Saskatchewan 4,404,900; Manitoba 13,681,500; Québec (y compris Montréal) 61,506,950; Nouveau-Brunswick 3,287,400; Nouvelle-Ecosse 5,680,150; Ile du Prince-Edouard 437,000. Les rapports de la Nouvelle-Ecosse sont de lundi soir; ceux de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard de mardi soir; de Québec, de mercredi soir. Ceux de l'Ontario sont à date.

Hier, Toronto a souscrit \$6,350,150, ce qui donne un total de \$52,634,400. A MONTREAL. Hier soir, on évaluait approximativement à \$61,058,400 le total des souscriptions à l'emprunt de la Victoire, pour Montréal et l'île.

La plus grosse souscription de la journée est au crédit non de la ville mais de l'organisation provinciale. C'est une souscription de \$500,000 de l'Alliance Nationale. Bien que le siège de cette société soit dans cette ville, on a jugé bon d'adjoindre la souscription à la province, vu que la plupart des membres ne sont pas de la ville et que l'organisation provinciale en a plus besoin que Montréal. Elle a donc été remise à MM. A.-P. Frigon et E. G. Donaldson.

La liste suivante de souscriptions spéciales au montant de \$1,924,000 est annoncée hier: Imperial Tobacco Co. \$1,000,000; Canadian Steel-Tire & Wheel Co. 400,000; Cam. Car & Foundry Co. 250,000; J. N. Greenshields, c.r. 150,000; Alibi Power & Paper Co. 100,000; Sir Mortimer Davis 100,000; Mark Workman 100,000; Nichols Chemical Co. 100,000; United Financial Corp. 100,000; Dominion Wire Rope Co. 75,000; Wm. L'Yall 60,000; F. H. Hopkins & Co. 53,000; H. W. Beauclerk 53,000; Merch't. Bk. Pension Fund 50,000; Sir Chas. Gordon 50,000; American Can Co. 50,000; T. O. L'Yall 25,000; Wm. McMaster 25,000; Brandram-Henderson Ltd. 25,000; Dr C. W. Golby 25,000; C. H. Vaughan 10,000; C. O. Cameron 100,000; Mme A. Cameron 1,000; L. D. R. Cameron 10,000; Mme C. O. Cameron 15,000.

Mardi soir, l'organisation de l'emprunt de la Victoire donnera un beau feu d'artifice, vers 7 heures et demie, sur la montagne, au haut du funiculaire. On pourra donc voir le spectacle de très loin. Si le temps le permet, il y aura aussi une procession des "Boy Scouts", samedi après-midi.

CONFERENCE

LE DEVOIR DE LA DEMOCRATIE

LE SENATEUR C. O'CONNOR HENNESSEY, DE NEW-YORK, DECLARE, DEVANT LE "YOUNG MEN'S CANADIAN CLUB", QUE LA REFORME DEMOCRATIQUE DOIT ASSURER PLEINE LIBERTE DE PAROLE.

Le sénateur Charles O'Connor Hennessey, de New-York, a donné une causerie très intéressante à l'hôtel Windsor, hier soir, au deuxième dîner-causerie du "Young Men's Canadian Club". Il a parlé des bienfaits de la démocratie.

Ce club des Jeunes Canadiens, dans l'intention de ses organisateurs, a été formé dans le but de grouper un certain nombre de jeunes Canadiens anglais et de Canadiens français pour leur faire entendre des hommes éminents canadiens-français ou anglais qui viendront exposer leurs idées. Les organisateurs du "Young Men's Canadian Club" ont en vue le rapprochement entre les deux principales races du Canada par des réunions en commun et la discussion des problèmes nationaux. Plusieurs orateurs canadiens-français sont déjà sur le programme des prochains dîners-causeries de ce club.

Selon M. Hennessey, pour que la démocratie procure un peu de bien-être au monde, elle doit être saine et pour qu'elle soit telle, le peuple doit pouvoir discuter librement toutes les questions, pour en faire jaillir la lumière. Tous droits de distinction de religion, de langue, ou de classe, doivent avoir droit d'exprimer librement leurs opinions pour le bien-être commun.

Pendant la guerre toutes les classes se sont unies pour la défense du droit mais maintenant que les hostilités ont cessé, c'est la guerre sociale. Les classes sociales s'entre-aécherent. Le sénateur Hennessey croit que la cause de ce malaise social est la crise économique. Le sénateur Hennessey a fait allusion à l'opposition de certains sénateurs américains à la Ligue des nations. Il croit que cette opposition est faite dans le but de ménager les susceptibilités de certaines groupes d'électeurs de races diverses. Certains ne pensent qu'aux intérêts de leur groupe sans songer à l'intérêt public, et dans l'espérance d'être élu à la prochaine élection. La Ligue des nations ne serait-elle appelée une démocratie?

AU NOUVEAU-BRUNSWICK

CHANGEMENT DE PELAGE

LE PARTI CONSERVATEUR DU NOUVEAU-BRUNSWICK AURAIT DES VELLEITES DE SUBSTITUER A SON-NOM CELUI DE "PARTI PROGRESSISTE POPULAIRE" — M. MURRAY RESTE CHEF.

St-Jean, Nouveau-Brunswick, 6 (Service de la Presse associée). — M. J.-A. Murray restera le chef du parti conservateur au Parlement du Nouveau-Brunswick. C'est ce qui a été décidé à la fin d'une longue conférence qui a duré toute la journée.

A cette réunion, on a discuté la formation d'un parti qui prendra le nom de parti du progrès public et qui remplacera le parti conservateur. M. Murray a consenti à rester chef de l'opposition parce qu'on n'a pu trouver personne pour prendre sa place. Il avait d'abord offert sa démission disant qu'il avait conduit les destinées assez longtemps et qu'il ne briguerait plus les suffrages.

M. J.-L. Stewart, de Chatham, a présenté une résolution disant que, si le parti conservateur avait la majorité aux prochaines élections, il mettrait au premier de carrière à la tête du ministère de l'Agriculture. Cette résolution a été adoptée. Une deuxième résolution qui a été également adoptée propose que le parti conservateur dans les comités ruraux choisisse de préférence des cultivateurs comme candidats. Quelques délégués à la convention ont protesté contre cette dernière résolution, disant que la convention n'avait pas à dicter le choix des candidats dans les comités. Après une longue discussion, la convention a adopté pratiquement la même résolution en y ajoutant quelques réserves.

La convention conservatrice a aussi adopté une résolution disant que, si le parti conservateur arrivait au pouvoir, il ferait une enquête sur les énergies hydrauliques de la province et qu'il ferait tout son possible pour les utiliser et pour écarter les spéculateurs dans ce genre d'industrie. On a également adopté la suggestion que le gouvernement fournisse les livres gratuitement aux écoliers. La convention a aussi promis, au moyen d'une autre résolution, que, si le parti conservateur revenait au pouvoir, il créerait un département du travail qui aurait un ministre à sa tête mais que le nombre des ministres ne serait pas augmenté. D'autres résolutions adoptées par la convention conservatrice proposent que les fonctions générales et partielles aient lieu le lundi pour permettre aux voyageurs de commerce et aux pêcheurs de voter sans nuire à leurs affaires; qu'advenant une vacance à l'Assemblée législative, l'élection pour le choix d'un député ait lieu dans les soixante jours; que, si le parti conservateur arrive au pouvoir, il donne la préférence aux soldats de retour du front pour les emplois du gouvernement.

LES FINLANDAIS POUR L'INTERVENTION

(Service de la Presse associée) Stockholm, 7. — Des dépêches d'Helsingfors nous apprennent que les Finlandais dans des réunions publiques tenues dans différentes parties de la Finlande se sont déclarés en faveur de l'intervention de la Finlande dans la campagne entreprise contre Pétrograd.

YUDENITCH A DÉGAGÉ SES TROUPES

(Service de la Presse Associée) Helsingfors, 7. — Le bureau esthonien apprend que le général Yudenitch a réussi à dégager ses troupes après avoir subi de lourdes pertes. Dans la région de Gatchina et de Luga, la cavalerie bolcheviste a décimé les troupes antibolchevistes.

Advertisement for 'L'ALMANACH de la LANGUE FRANÇAISE 1920'. It features a circular logo with a figure and text: 'Vient de paraître: L'ALMANACH de la LANGUE FRANÇAISE 1920. 300 pp.; 30 illustrations. Tout canadien. Tout inédit. 23 SOUS FRANCO. A la douzaine... \$2.00. 50... \$3.00. 100... \$5.00. 500... \$25.00. 1000... \$45.00. (Port en plus). Les premiers arrivés servent les premiers servis. L'Action française. Service de librairie. Imm. La Sauvegarde. Montréal.'

Large advertisement for 'Dupuis Frères' clothing store. It features a decorative border and a central illustration of a man in a suit. Text includes: 'Vêtements pour hommes et jeunes gens', 'Cigares', 'Rayon d'optique', 'Trois valeurs intéressantes pour samedi à 5.95, 8.95, 11.95', 'Bonnes lignes de bas', 'Chocolat', 'Pâtisseries', 'Au rayon des articles pour hommes'. It lists various clothing items like 'PALETOTS pour hommes', 'Cigares PEG TOP', 'BOTTINES en veau noir', 'BAS "BOY SCOUT"', 'BAS WORSTED', 'BAS de coton ouaté', 'BAS de cachemire', 'CHOCOLAT BAKER', 'PÂTISSERIES', 'CHAPEAUX de feutre', 'CHAUSSETTES en cachemire', 'FOULARDS en laine', 'CHEMISES pour hommes'. Prices are listed for many items. At the bottom, it says 'LE MAGASIN DU PEUPLE' and '447-449 Rue Ste-Catherine Est, coin St-André et St-Christophe. A. N. Dupuis, Président. Edg. Dupuis, Vice-Président. A. J. Dugal, Directeur-Général.'